



L'Excellence pour l'Afrique

Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion
INSTITUT SUPERIEUR DE COMPTABILITE
(ISC)



Thème:

**GESTION D'UN PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS
D'UNE ENTREPRISE DE LA CIMA:
CAS DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION ASSURANCE**

Mémoire de 2^{ème} cycle

Présenté par:

Hadiguèta OUEDRAOGO

Maitre de Stage:
M. Jean FAYE

Directeur Financier et Comptable de la
NGA.

Directeur de mémoire:
M. Mahmoudou Bocar SALL
Professeur de Finance.

Octobre 2006

DEDICACES

Nous dédions ce mémoire à nos parents :

- El Hadji Ouédraogo Abdoulaye
- Gondé Azéta

Puisse le tout Puissant leur accorder longue vie.

A nos frères :

- El Hadji Ouédraogo Ousmane ; grâce à qui nous avons pu bénéficier de cette formation. Que Dieu lui accorde le centuple de ses bienfaits et qu'il retrouve ici l'expression de notre profonde reconnaissance.
- Aboul-Salam, Moumouni, Aly, Moussa, Aboul-Nassiri et Hamadé, merci pour votre soutien moral.

A nos sœurs :

- Mariame, Salamata, Mamoun, Adama, Kortimi et Fatimata ;

Merci du fond du cœur pour vos encouragements.

REMERCIEMENTS

C'est pour nous un agréable devoir d'adresser nos sincères remerciements à :

- Notre frère et sa famille pour leur soutien et leur encouragement lors de notre séjour. Merci du fond du cœur pour l'accueille et l'esprit familial.
- Notre belle sœur Mme Ouédraogo Djénaba pour nous avoir supporté durant notre séjour, merci infiniment.
- A tous les membres de ma famille, merci.
- Serigne Abdoul Aziz Dieye, Directeur du cabinet Aziz Dieye et tout le personnel pour l'accueille chaleureux lors de notre stage.
- Monsieur Albert Docanto directeur du département audit du cabinet Aziz Dièye merci pour tout.
- Madame Fatou SY Secrétaire au Cabinet Aziz Dièye
- Tout le personnel du CESAG
- Bocar Sall qui a bien voulu nous encadrer
- Henri Tchokponhoue .A.
- Tout le personnel de la Nouvelle Génération Assurance

Nos sincères remerciements aux cadres de la FANAF, FSSA et des compagnies d'assurance qui ont bien voulu nous accorder de leur précieux temps pour la réalisation de ce mémoire. Il s'agit :

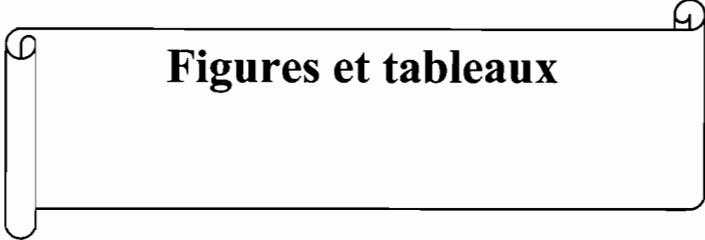
- El Hadji Diop, Assistant Techniques du Secrétaire Général de la FSSA
- Monsieur Jean Faye
- Monsieur Sagné Pierre, Statisticiens à la FANAF
- Madame Diop

Tous nos amis(es) pour leurs encouragements.

Qu'ils retrouvent ici l'expression de notre profonde reconnaissance.



AMCO	: Assurance Maritime sur Corps
ASPA	: Assemblée Plénière des Assurances
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de L'Afrique Centrale
CIMA	: Conférence Interafricaine des Marchés de l'Assurance
CRCA	: Commission Régionale de Contrôle des Assurances
ER	: Engagements Réglementés
FANAF	: Fédération des Sociétés d'Assurances de droit National Africaines
FSSA	: Fédération Sénégalaise des Sociétés d'Assurance
ICS	: Industrie Chimique du Sénégal
NGA	: Nouvelle Génération Assurance
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OPCVM	: Organisme de Placement Collectif des Valeurs Mobilières
RC	: Responsabilités Civile
TPV	: Transport Public des Voyageurs
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africain
VTM	: Véhicules Terrestres à Moteur



Figures et tableaux

Figure n°1 : distinction entre assurance

Figure n°2 : Modèle de synthèse

Figure n°3 : les différents placements

Tableau n°1 : résumé des activités des différentes branches

Tableau n°2 : récapitulatif des placements et leur limitation

Tableau n°3 : répartition des polices d'assurance de la NGA

Tableau n°4 : Bilan type d'une entreprise d'assurance.

Tableau n°5 : Etat C4

TABLE DES MATIERES

DEDICACES	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SIGLES.....	iii
FIGURES ET TABLEAUX.....	iv
TABLE DES MATIERES.....	v
INTRODUCTION.....	vi
Chap. 1 : Présentation des différentes activités d'une compagnie d'assurance.....	9
Section 1. Définition et caractéristiques de l'assurance.....	9
I – Définition de l'assurance.....	9
II_ Caractéristiques de la définition.....	9
Section .2. Les différentes branches de l'assurance et les activités afférentes	10
I-les différentes branches.....	11
I.1. Les assurances de dommages	11
I.2. Les assurances de personnes.....	11
II_ Les produits afférents.....	13
II.1.Les assurances de dommages.....	13
I.2Les assurances de personnes.	15
Chapitre 2 : La gestion des différents types de placements.....	17
Section 1. gestion.....	17
I – Définition.....	17
II –Gestion des placements.....	17
II. 1. La gestion active.....	18
II. 2. La gestion indicielle	18
II.3. La gestion profilée.....	19
II.4. La gestion alternative	20
Section 2. les constituants du portefeuille de placement des entreprises d'assurances.....	20
I– les éléments constitutifs d'un portefeuille.....	20
II – Placements et engagements réglementés.....	22
II.1. Les engagements réglementés	22
II.2. Les Règlements du code.....	23
II.2.1.Les dépôts en banque :	23
II.2. 2.Les droits réels immobiliers	24
II.2.3. Les obligations et autres valeurs d'Etat	24
II.2. 4.Les actions et obligations des sociétés commerciales	25
II.2.5. Les actions des entreprises d'assurances	25
II.3. Les états financiers des compagnies de la CIMA	27
chapitre 3. Risques inhérents à l'industrie de l'assurance.....	28
Section 1. Risques inhérents à la gestion.....	28
I – Risque lié au secteur.....	28
II –les risques liés aux placements.....	30
II.2. Le risque pays	31
Section 2. Analyse de la rentabilité.....	32
I- L'analyse de la solvabilité d'après le code CIMA	32
II .Analyse de la rentabilité à partir de quelques ratios.	33
Chapitre 4 : Présentation de la NGA.....	39
Section 1. Organisation de la NGA.....	39
I- Historique et raison sociale	39
I.1 Historique.....	39
I.2 Raison sociale de la NGA.....	39

**Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA :
Cas de la Nouvelle Génération Assurance**

II- Organisation.....	40
Section 2- Les différents produits commercialisés	41
I- Les produits commercialisés et les procédures de souscription	43
I.1.Assurance automobile	43
I.2Assurance Incendies et autres dommages aux biens	46
I.3. Assurance maritime	46
I.4Assurance accident.....	48
I.5. NGA assistance et Taxawu	48
Chapitre 5 : Gestion du portefeuille des différents placements de la NGA.....	54
Section 1. Les informations financières de la société	48
I. Structure générale du bilan des compagnies d'assurance.....	48
II. Information financière de la NGA.....	50
Section 2 : La gestion des différents placements	54
I -La gestion du portefeuille.	54
I.1 -La gestion du portefeuille à la NGA	54
II. Les éléments constitutifs du portefeuille	56
Section 2. Analyse du portefeuille de la NGA.....	58
I.Représentation Graphique	58
II- Remarques	59
Chapitre 6 : Analyse de la rentabilité et recommandations	62
Section 1 : Analyse de la rentabilité	62
I -Les éléments constitutifs de la solvabilité d'après le code	62
II _ Calcul et analyse de quelques ratios de rentabilité	63
II.1. Calcul de quelques ratios	64
Section 2. Recommandations	65
I-A la Nouvelle Génération Assurance	65
II. Aux compagnies d'assurances de la zone CIMA.....	66
III.A l'égard du législateur CIMA.....	67
CONCLUSION GENERALE	68
BIBLIOGRAPHIE.....	69
ANNEXES.....	71

INTRODUCTION

L'homme a toujours cherché à se prémunir contre les dangers et les aléas de la vie.

L'assurance s'inscrit dans cette recherche de protection. Elle est une organisation moderne et scientifique qui permet l'indemnisation financière de ceux qui ont été victimes des aléas grâce à leurs contributions et celles des autres.

De nos jours, l'industrie de l'assurance a connu un développement considérable sur le plan mondial. Elle constitue l'un des piliers dans la croissance du produit intérieur brut de bon nombre de pays.

Ainsi au plan mondial, le marché de l'assurance atteint 2900 milliards de dollars USD en 2003 (source : Sigma). L'Afrique en représente 1% (marché vie et non vie), la plus grande part étant représentée par l'Amérique avec 39%, précédant l'Europe (35%) et l'Asie (23%).

En 2003, les 15 pays de la Conférence Interafricaine des Marchés de l'Assurance (CIMA) pris en compte (Rwanda non reçu) ont collecté 425 milliards de francs CFA de primes. L'évolution de l'ensemble des cotisations est de +7% par rapport à 2002 soit une progression moindre que celle observée en 2002(FANAF).

Le marché sénégalais a réalisé un chiffre d'affaires de 104 361 millions en IARD (Incendie, Accident et Risques Divers) contre 35 411 en sociétés VIE. Cela s'explique par les conditions climatiques généreuses observées ces dernières années (FSSA).

Les assureurs africains sont soucieux d'accélérer le développement de leur secteur d'activité pour mieux répondre aux besoins sociaux et économiques de leur marché respectif. Ils ont multiplié en particulier dans le cadre de l'O.A.A., Organisation africaine des Assurances, les initiatives destinées à renforcer la collaboration entre multiples marchés d'assurances du continent.

Création de sociétés de réassurance multinationales à l'échelon du continent comme Africa Ré, ou à l'échelon régional comme Cica ré pour l'Afrique francophone ou East Africa Ré.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

- Création de pools de souscription particulièrement actifs dans les pays arabophones du Nord de l'Afrique pour améliorer la conservation en Afrique d'une grande partie des cotisations perçues sur les grands risques d'entreprises (Aviation, Chantiers, Risques pétroliers, Complexes Chimiques, etc.).
- Création d'instituts internationaux de formation aux métiers de l'assurance comme l'Institut International des Assurances à Yaoundé, l'Institut Africain des Assurances à Tunis, ou le West African Insurance Institute en Gambie, qui complètent l'action des centres de formations nationaux.

Unification à l'échelon régional des législations relatives à l'assurance et des services de contrôle dans les seize pays d'Afrique Occidentales et Centrales signataires du traité qui a constitué en 1992 la Conférence Interafricaine des marchés d'Assurances, CIMA. (Manuel International de l'assurance).

L'un des objectifs de la CIMA est l'harmonisation et l'unification des dispositions législatives aux opérations d'assurances et de réassurances ainsi qu'au contrôle des entreprises d'assurances ; un code unique a été édicté et publié par la FANAF en 1996. Une dernière version de ce code amendé a été publiée en 2004.

La CRCA est l'une des institutions de la CIMA. Elle veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires des compagnies d'assurance.

Elle a également pour rôle d'émettre un avis conforme avant la délivrance de l'agrément par le ministre chargé des Assurances après s'être assurée de la conformité légale de la contribution des sociétés s'installant dans l'un des Etats membres de la CIMA.

Les Directions Nationales des Assurances qui sont des institutions de la FANAF et présentes dans tous les Etats servent de relais à l'action de la Commission Régionale de Contrôle dans chaque pays.

L'environnement de contrôle externe est renforcé par l'exigence de l'article 567 de l'OHADA en ce qui concerne la nomination des commissaires aux comptes.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

En dépit des restrictions juridiques, on assiste à une concurrence interne entre les sociétés d'assurances au sein de chaque pays de la CIMA.

De nos jours, le marché sénégalais des assurances IARD est partagé entre 14 sociétés dont deux multinationales (FSSA, 2003). La pérennisation du marché est assurée par la mise en place des pools AMCO et TPV, ainsi que la création de la SONAC (Société d'Assurance Crédit et de Cautionnement).

Après le ralentissement de l'activité enregistrée en 2002, l'économie Sénégalaise a renoué avec une croissance soutenue en 2003 en raison des performances du secteur primaire qui a bénéficié d'excellentes conditions climatiques lors de la campagne 2003-2004. Le PIB a connu une croissance en terme réel de 1,1% en 2002.

En effet, le marché de l'assurance en 2003 semble profiter de cette situation socio-économique favorable.

Le marché a enregistré des cotisations de 60,87 milliards de francs CFA contre 47,90 milliards de francs CFA en 2002 avec au total dix sept sociétés (cinq vies et quatorze non vies).

Le marché vie connaît une hausse assez significative de l'ordre de 7%, passant de 6,6 milliards de francs CFA en 2002 à 7,02 milliards de francs CFA en 2003. Cette hausse est en partie due à une forte croissance des contrats collectifs. (+33% par rapport en 2002).

Le marché non vie quant à lui enregistre une hausse de 6% par rapport à l'exercice 2000.

Cette hausse est essentiellement due respectivement à la performance des catégories suivantes :

- ↳ Responsabilité Civile Générale (20%)
- ↳ Acceptation (22%)
- ↳ Automobile (11%)
- ↳ Incendie (11%)

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

Les compagnies d'assurance de l'UEMOA et de la CEMAC sont régies par un code uniforme dénommé Conférence Interafricaine des Marchés de l'Assurance (CIMA) qui a vu le jour en juillet 1992. Malgré les interventions des contrôleurs techniques et administratifs, des contrôleurs légaux, en 1998 dans le cadre de la pérennisation des marchés la CRCA a procédé au retrait d'agrément de 16 sociétés sur l'espace dont 3 au Sénégal (FANAF, 2001).

Ces retraits se sont effectués dans le cadre du respect des objectifs et conditions d'exercer la fonction d'assureur dans la zone CIMA.

Bien que le législateur CIMA soit vieux d'une quinzaine d'années, tous ses objectifs sont loin d'être réalisés, car s'il n'y a pas eu de retrait d'agrément depuis 1998, on assiste de nos jours à une gestion non efficiente du portefeuille de placements des compagnies d'assurance.

La question de solvabilité est au centre des préoccupations des responsables de la CIMA ainsi que ceux des compagnies. La couverture des engagements réglementés et la constitution d'une marge de solvabilité suffisante sont les deux moyens permettant d'évaluer la rentabilité d'une entreprise d'assurance (Code CIMA, 2004).

La plupart des compagnies ne disposent pas d'analystes financiers ou d'analystes en placements (Les analystes financiers et les analystes en placements effectuent la collecte et l'analyse de renseignements financiers sur le marché, parmi lesquels les prévisions économiques, les volumes d'échange et le mouvement de capitaux, les antécédents financiers des entreprises, les rendements antérieurs et les futures tendances des actions, des obligations et des autres instruments de placement, afin de fournir des conseils en matière financière et de placements à leur entreprise ou aux clients de leur entreprise) il est très difficile pour elles donc de maximiser les produits des placements.

En sus de l'absence de spécialistes en matière de placements, il faut ajouter que le code CIMA dans son chapitre II intitulé : « Réglementation des placements et autres éléments d'actif » est venu poser des dispositions plus complètes et précises. Par une quinzaine d'articles allant des articles 335-1 à 335-15, il fixe d'abord les principes de couverture, de localisation et de congruence applicable aux engagements réglementés, dresse ensuite un catalogue de valeurs admises en représentation sans oublier les modalités qui y sont applicables et édicte pour finir

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

les règles d'évaluations qui les caractérisent. Le catalogue prévoit 13 types de valeurs de placements réparties dans les six catégories avec des limites supérieures pour toutes et des minima pour deux d'entre elles.

Les limitations édictées par le code posent un énorme problème à la plupart des sociétés d'assurances car les dispositions sont très difficiles à respecter. Bon nombre d'entre elles sont obligées d'en feindre la loi pour résister aux aléas de l'environnement. Cette violation juridique c'est accentuée avec la crise Ivoirienne (M. Diop, assistant à la FSSA).

Ces dispositions relatives aux placements constituent une législation ouverte car prenant en compte nombre de paramètres qui le plus souvent ne dépendent pas des entreprises d'assurance.

En plus des problèmes rencontrés par les compagnies qui proviennent du législateur ainsi que de leur propre organisation, force est de constater que bon nombre de contrôles externes n'ont pas atteint les résultats espérés. Parmi les raisons citées à la base des insuffisances de contrôles externe nous pouvons relever :

- Le manque d'éthique ou d'indépendance amenant certains d'entre eux à certifier malgré l'existence d'anomalies significatives dans les états financiers ;
- La non maîtrise du secteur pour certains d'entre eux.

Afin d'augmenter la performance des contrôleurs externes, d'aucuns proposent la présence des spécialiste (actuaire, analystes financiers, ...) parmi les interventions de commissariat aux comptes (Les contrôles dans les entreprises d'assurance, 1993).

C'est à travers le contexte dans lequel évolue les compagnies d'assurances de la zone CIMA ainsi que le problème d'optimisation du portefeuille de placements qui se pose à elles que nous manifestions l'intérêt de mener une étude sur la gestion d'un portefeuille de placements d'une compagnie d'assurance Sénégalaise spécialisée en IARD.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

Les placements sont logés à l'actif du bilan et représentent plus de 60% de celui-ci.

Ce qui nous amène à poser les questions de recherche suivantes :

- comment gérer un portefeuille de placements d'une compagnie d'assurance ?
- Quels sont les constituants du portefeuille et les réglementations qui s'appliquent à eux ?
- Comment analyser la rentabilité du portefeuille ?

Pour apporter un éclairage sur notre thème d'étude : Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : cas de la nouvelle Génération Assurance, nous allons le diviser en deux parties.

La première partie sera consacrée à la partie théorique. Elle comportera :

Les différentes activités d'une compagnie d'assurance

Les constituants du portefeuille et les règlements qui les sont applicables.

Et enfin les risques inhérents à la gestion.

La deuxième quant à elle sera consacrée à la partie pratique.

Après une présentation de la Nouvelle Génération Assurance et les produits qu'elle commercialise ; nous nous consacrerons à la gestion et l'analyse de la rentabilité du portefeuille de placements.

Le but de ce mémoire est de dégager les risques inhérents au marché de l'assurance et à la gestion financière d'un portefeuille de placements d'une part, et d'autre part à suivre une voie hiérarchisée susceptible d'atteindre à rentabiliser la gestion du portefeuille de placements de la compagnie d'assurance soumise à notre étude.

Les sociétés d'assurance de l'espace CIMA contrairement à leurs homologues (Sociétés commerciales et du GIE) régies par le plan comptable SYSCOHADA et de l'acte uniforme OHADA, ont un code et un plan comptable qui leur sont propres.

Cette indépendance comptable et juridique posent un énorme problème à la plupart des responsables car, disposant peu de connaissances dans le domaine.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

En plus du peu de connaissances dont ils disposent les problèmes rencontrés par la plupart des compagnies sont :

- ❖ Absence de spécialistes (analystes financiers ou de placement et d'actuaire) ;
- ❖ Pauvreté des produits financiers offerts par le marché financier ce qui ne facilite pas le placement des primes collectées.

Ce sont ces problèmes que rencontrent les compagnies de la zone qui nous motivent à mener une étude sur la gestion d'un portefeuille de placements.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

En plus du peu de connaissances dont ils disposent les problèmes rencontrés par la plupart des compagnies sont :

- ❖ Absence de spécialistes (analystes financiers ou de placement et d'actuaire) ;
- ❖ Pauvreté des produits financiers offerts par le marché financier ce qui ne facilite pas le placement des primes collectées.

Ce sont ces problèmes que rencontrent les compagnies de la zone qui nous motivent à mener une étude sur la gestion d'un portefeuille de placements.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Première partie : Les activités d'une compagnie
d'assurance

Nous allons commencer la première partie en définissant l'assurance et les caractéristiques de la définition ainsi que les différentes branches et activités qui y sont menées.

Ensuite, nous aborderons la gestion du portefeuille de placements applicable aux compagnies d'assurance.

Chapitre 1 : Présentations des différentes activités d'une compagnie d'assurance

Section 1. : Définition et caractéristiques de l'assurance

Le mot assurance vieux depuis le code Hammourabi a fait l'objet de plusieurs définitions de l'antiquité jusqu'à nos jours. Parmi les nombreuses définitions données par les experts du domaine, celle ci-dessous a retenu notre attention.

I -Définition de l'assurance

L'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait promettre, moyennant une rémunération (la prime), pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, l'assureur qui prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique. M. Joseph Hémard¹

II- Caractéristiques de la définition

L'opération de l'assurance met en présence au moins deux personnes : L'assuré et l'assureur.

Il y a parfois intervention d'un tiers qui percevra la prestation : ce sera le bénéficiaire.

Nous pouvons retenir quatre mots clés dans la définition ci- dessus :

- Le risque :

Le mot risque recouvre plusieurs notions. Il peut désigner l'objet assuré : un bâtiment ou un matériel ;

Il est également utilisé en matière de tarification : on parle de risque industriel, de risque du particulier, de risque automobile, du risque incendie...

¹ Les grands principes de l'assurance

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

-
- - **La prime**

La prime est la contribution que verse l'assuré à l'assureur en échange de la garantie qui lui est accordé. Elle est payable au départ de l'opération d'assurance ou de l'année d'assurance, d'où son nom de prime.

-
- - **La prestation de l'assureur**

L'engagement pris par l'assureur en cas de réalisation du risque consiste à verser une prestation. En pratique, il convient de distinguer deux sortes de prestations :

- ↳ **des indemnités qui sont destinées après la survenance du sinistre, en fonction de son importance.**
- ↳ **des prestations forfaitaires qui sont déterminées à la souscription du contrat, avant la survenance du sinistre (assurance vie). Ces prestations forfaitaires se traduisent par le versement d'un capital, ou d'une rente ou encore d'une somme de x franc CFA par jour.**

- - **La compensation.**

Chaque souscripteur verse sa cotisation sans savoir si c'est lui ou un autre qui en bénéficiera, mais conscient du fait que c'est grâce à ses versements et à ceux des autres souscripteurs que l'assureur pourra indemniser ceux qui auront été sinistrés.

Section 2. : Les différentes branches de l'assurance et les activités afférentes

Les produits offerts au public par les compagnies d'assurances peuvent être classés en de diverses façons. D'un point de vue juridique les législations nationales énumèrent les différentes branches pour lesquelles les assureurs doivent demander un agrément particulier aux autorités compétentes.

Dans la plupart des cas, les assureurs offrent des produits qui combinent des garanties de plusieurs branches, autant pour tenter de réduire leurs frais de gestion et accroître la prime moyenne des contrats que pour mieux répondre aux besoins de leur clientèle en offrant des garanties plus complètes, sans augmenter la paperasse inhérent au métier d'assureur.

I- Les différentes branches

Il y a deux catégories de branches en assurance : les assurances dommages et les assurances de personnes.

I.1. Les assurances de dommages

Elles ont pour but de réparer les conséquences d'un événement dommageable affectant le patrimoine de l'assuré. Elles visent donc à la protection du patrimoine.

Les assurances de dommages se subdivisent en deux catégories :

- ↳ **Les assurances de choses garantissant les biens appartenant à l'assuré (garantie directe du patrimoine).**
- ↳ **Les assurances de responsabilité garantissant les dommages que l'assuré peut occasionner à des biens appartenant à des tiers (garantie indirecte du patrimoine de l'assuré puisque ce dernier n'a pas à prélever les sommes nécessaires à la réparation).**

Les assurances de dommages sont soumises à un principe fondamental, dit principe indemnitaire, selon lequel la prestation de l'assureur ne peut en aucun cas, excéder le préjudice réel subit par l'assuré.

I.2. Les assurances de personnes

Les assurances de personnes ont pour objet le versement de prestations forfaitaires en cas d'événements affectant la personne même de l'assuré.

Elles se subdivisent en deux grandes catégories :

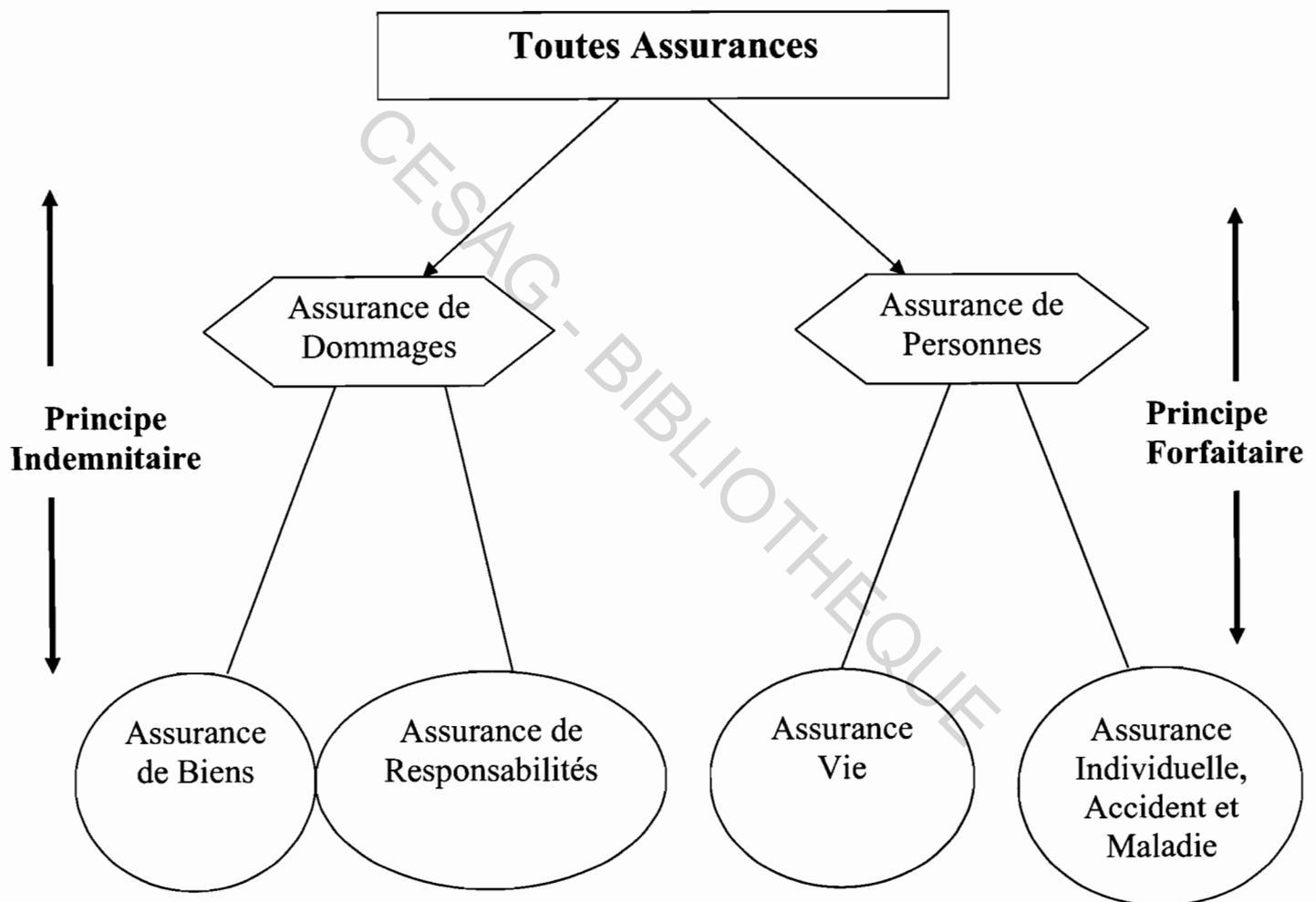
- ↳ **Les assurances individuelles accidents et maladie ;**
- ↳ **Les assurances sur la vie.**

Les assurances de personnes ne sont pas soumises au principe indemnitaire, puisque la valeur pécuniaire de la personne humaine ne peut être fixée. On applique le principe forfaitaire, sauf pour l'assurance des frais de soins.

Pour une bonne compréhension des assurances de dommages et des assurances de personnes nous allons résumer sous forme d'un tableau.

**Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA :
Cas de la Nouvelle Génération Assurance**

Figure n° 1 : Distinction entre assurance.



Source : nous même

II-Les produits afférents

En ce qui concerne les catégories d'assurances que nous avons eu à présenter ci-dessus les différents produits que chacune commercialise sont :

II.1. Les assurances de dommages

Les différentes assurances ou produits sont :

- **Assurance maritime et fluviale**
Elle a pour rôle de procurer à l'assuré, notamment à l'importation et à l'exportation, une protection efficace contre les risques et dommages que court son navire, son aéronef (assurance sur corps), ses marchandises (assurance sur facultés). Elle garantit également la responsabilité civile de l'assuré à l'égard des tiers et des marchandises qui lui sont confiées.
- **Assurance aviation**
Elle s'applique aux risques de l'air et se donnent pour objet :
Une assurance sur corps (incendie, bris de glace...);
Une assurance facultés (marchandises transportées);
Une assurance responsabilité civile (passagers, équipage, tiers)
- **Assurance risques divers**
Elle a pour but de palier les pertes ou les dommages à caractère général subis par les biens en dehors des incendies et des transports aériens et maritimes. Elle couvre essentiellement les vols, les bris de glaces, les inondations.
- **Incendie**
Elle a pour objet de garantir les dommages matériels causés par l'incendie à des biens mobiliers et immobiliers à l'exclusion de tous les dommages causés aux personnes. Par incendie, il faut entendre une combinaison avec dégagement de flammes se produisant en dehors d'un foyer normal, avec une extension possible aux objets avoisinants, donc incontrôlable.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

- **Responsabilité civile**

L'assurance de responsabilité civile garantit à l'assuré contre le risque d'avoir à indemniser une victime à la suite d'un dommage survenu dans des circonstances qui engagent sa responsabilité.

- **Accident**

La définition de l'accident corporel et les exclusions de garantie du contrat sont essentielles, puisqu'elles déterminent la mise en jeu de la garantie. Elle ne couvre pas systématiquement les accidents de toute origine. Selon les contrats, les garanties peuvent être limitées aux accidents de la vie privée, aux accidents liés à la vie professionnelle, et ceux liés à la pratique d'un sport ou aux accidents scolaires.

- **Automobile**

L'assurance automobile comprend deux volets :

L'obligation d'assurance : l'indemnisation des tiers

Dans ce cas seul le risque de responsabilité civile est concerné par l'obligation d'assurance. Autrement dit, elle ne vise que l'indemnisation des dommages causés aux tiers, d'où l'expression peu explicite « d'assurance aux tiers » à laquelle il est préférable de substituer celle « d'assurance de responsabilité » ou « d'assurance à l'égard d'autrui ».

- **L'assurance du véhicule et de son conducteur**

Les principales garanties de ce type d'assurance couvrent les dommages, incendie, le bris de glace et le vol. Peuvent également être souscrites des garanties couvrant les dommages corporels du conducteur, les pannes mécaniques, le vol d'effets et accessoires, l'assistance et les frais de justice. Pour les véhicules en leasing ou achetés à crédit, l'assurance perte financière est indispensable.

I.2 Les assurances de personnes.

Plus que tout son patrimoine, ce qui est plus précieux pour tout individu, c'est sa santé, sa vie et l'avenir de sa famille. Il n'est donc pas étonnant que dans les marchés d'assurances les plus modernes, la part des assurances de personnes soit sans cesse plus prépondérante et le plus gros budget assurance des particuliers soit consacré à ces garanties. (J. Yeatman²)

Les produits commercialisés dans cette catégorie sont très variés car les compagnies modèlent les contrats en fonction des besoins de la clientèle. Nous allons citer quelques uns d'entre eux car la liste est exhaustive.

- **Assurance individuelle accidents**

Cette assurance a pour but de garantir aux assurés ou aux bénéficiaires désignés au contrat des prestations en cas d'accident entraînant des dommages corporels.

- **Assurance santé**

Ce produit est le plus vendu dans les assurances de personnes et le mode d'indemnisation est presque la même que l'assurance individuelle accident.

- **L'assurance vie**

Pour l'acquisition de ce produit il y a quatre acteurs à savoir :

- **L'assureur : qui doit être légalement agréé**

Le souscripteur : qui signe le contrat et s'engage à payer les cotisations.

L'assuré, sur qui repose le risque et dont le décès ou la survie à la date contractuellement fixée conditionne la prestation de l'assureur ;

Le bénéficiaire qui reçoit la prestation de l'assureur et qui est désigné par l'assuré.

La liste étant infinie, nous avons résumé les assurances (produits) que l'on retrouve dans chaque branche.

² Manuel International de l'assurance.

**Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA :
Cas de la Nouvelle Génération Assurance**

Tableau n°1 : résumé des activités des différentes branches

Branche dommages	Branche vie
Accidents, maladies, terrestres (automobile), véhicules ferroviaires, véhicules aériens, véhicules maritimes, marchandises transports, incendie et risques naturels, autres dommages aux bien (vol), responsabilité civile générale, automobile, crédit, caution, pertes pécuniaires diverses, protection juridique, assistance	Vie décès, nuptialité, natalité, assurance fonds d'investissement, opérations tontinières, capitalisations, gestions de fonds collectifs, prévoyance collective, acquisitions d'immeubles, épargne.

Chapitre 2 : La gestion des différents types de placements

Section 1. : Gestion

Le mot gestion est difficile à définir à cause des pratiques diverses au sein des entreprises et des conceptions exposées dans les différents ouvrages qui recouvrent des notions variées.

I – Définition

Nous retiendrons une définition mettant en valeur les éléments clés : gérer un portefeuille c'est :

- - **Fixer des objectifs ;**
- - **Mettre en œuvre des moyens pour atteindre ces objectifs ;**
- - **Contrôler que les résultats obtenus sont bien conformes aux objectifs poursuivis ; tout ceci à travers une structure donnée de l'organisation³.**

II –Gestion des placements

Face à une offre importante de gestion des fonds, il faut que les épargnants puissent disposer d'une information fiable et claire sur les performances des organismes pour pouvoir faire une sélection. Il est évident que si tous les particuliers maîtrisent les techniques d'optimisation des portefeuilles et si leur temps n'était pas compté, ils pourraient choisir eux même leur portefeuille optimal.

C'est pour cette raison que la gestion des placements est très primordiale dans une entreprise d'assurance vu sa vocation sociale.

Il existe plusieurs stratégies de gestions d'un portefeuille que sont : la gestion active, la gestion indicielle, la gestion alternative, la gestion profilée...

³Manuel de gestion volume I

II. 1. La gestion active

Elle est une méthode de sélection des actifs financiers fondée sur l'analyse fondamentale.

Dans cette gestion active, le gestionnaire choisit les titres dans lesquels investir, mais ce choix est l'aboutissement d'un processus de décision formalisé.

Elle se compose en deux étapes pour allouer les fonds gérés en portefeuille.

- L'allocation stratégique qui consiste à décider de l'allocation des actifs en fonction des horizons de placement et du risque toléré par chaque profile de clients. C'est le profil de risque imposé par le client institutionnel, le profil de risque affiché par les OPCVM ou le style de gestion en fonction de l'horizon de l'investisseur qui commande l'allocation stratégique.
- L'allocation tactique adapte les choix stratégiques aux réalités du marché. Elle effectue le choix des types d'actifs. Elle consiste alternativement à privilégier les actions de croissance dans la zone économique en reprise, ou les actions cylindriques en fonction des analyses sectorielles. En produits de taux, elle conduit à investir court plutôt que long si l'on anticipe une hausse des taux, mais à investir à revenu fixe malgré tout, car c'est nécessaire à la diversification du portefeuille.

II. 2. La gestion indicielle

Elle consiste à sélectionner les titres financiers en reflétant le plus fidèlement possible la composition d'un indice boursier. C'est pourquoi ce type de gestion reçoit également le nom de gestion passive.

Tous les fonds passifs ne reproduisent pas strictement l'indice. Il est possible de distinguer plusieurs cas :

- La réplication pure : le gérant achète l'ensemble des valeurs composant l'indice, dans les mêmes proportions,
- La réplication synthétique : le gérant achète des contrats à terme sur l'indice.
- La réplication « tiltée » : le gérant cherche à battre l'indice sur longue période en privilégiant au sein de l'indice certaines valeurs.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

Dans la gestion active, il y a deux méthodes pour choisir les actions : bottom up et top down : Avec la méthode top down le gérant va du général au particulier. Il analyse d'abord les fondamentaux économiques des principales zones d'investissement mondiales pour décider de la proportion des différents marchés dans le portefeuille. Il choisit ensuite les actions en fonction de leur catégorie.

Avec la méthode bottom up, il fait la démarche inverse.

La gestion indicielle quand on la compare à la gestion active, paraît infiniment plus simple. Il suffit de reproduire dans la composition du portefeuille d'actions le poids des sociétés qui composent l'indice. Cependant dans la zone CIMA c'est la BRVM qui fixe l'indice.

II.3. La gestion profilée

Les investisseurs ont trois types d'OPCVM avec la gestion profilée.

- ✚ **Le profil prudent ou défensif a pour objectif de préserver le capital des investisseurs. Les fonds sont investis prioritairement en obligations, ce qui ne garantit pas cependant une rentabilité positive.**
- ✚
- ✚ **Le profil équilibré permet une gestion tempérée, entre la protection du capital et une petite valorisation de l'épargne. Ces fonds sont investis en actions et en obligations, mais la proportion de chacun diffère grandement selon les établissements gestionnaires.**
- ✚
- ✚ **Les fonds dynamiques sont réservés à ceux qui cherchent une valorisation à long terme. L'accent est mis sur les actions avec une part plus ou moins forte donnée à la diversification sur les marchés étrangers.**

II.4. La gestion alternative

La gestion dite alternative est celle des fonds d'investissements faiblement corrélés avec les marchés. Ces fonds offrent une gestion alternative aux placements en actions et en obligations. Sur l'échelle des risques, ils vont des hedge funds⁴, dont l'objectif de performance et le risque peuvent être élevés, jusqu'aux fonds spécialisés sur les marchés à terme.

Section 2. : les constituants du portefeuille de placement des entreprises d'assurances

Le portefeuille regroupe l'ensemble des placements financiers de façon à en retirer des intérêts destinés à rémunérer les liquidités dont dispose l'entreprise. C'est une mise en œuvre pour placer les excédents de trésorerie en vue d'accroître les produits financiers et améliorer le résultat.

Le code CIMA prévoit 13 types de placements. Ces placements doivent générer des intérêts capables de couvrir les engagements réglementés et permettre par la même occasion la continuité de l'exploitation.

I– les éléments constitutifs d'un portefeuille

Les assureurs investissent les fonds correspondant aux engagements des contrats dans l'achat de valeurs, d'immeubles ou en consentent à des prêts. Il en résulte que les placements effectués doivent répondre à des impératifs de sécurité plus que de rentabilité. Ce principe de la couverture des engagements du passif par des actifs admis à les représenter est imposé par l'article 300 du code CIMA.

³ Marché boursier

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

Les différents types de placements admis par les législateurs CIMA sont :

- Obligations et autres valeurs d'Etat : Ce sont les titres émis par les sociétés d'Etats ainsi que les bons de trésor.
- Obligations des organismes internationaux : Ce sont des titres émis par les organismes internationaux
- Obligations des institutions financières :
Les obligations des institutions financières sont des titres émis par ces dernières et qui donne à leurs détenteurs la qualité de créancier vis à vis d'elles.
- Autres obligations : Ce sont des obligations provenant des organisations d'exerçant leurs activités sur la zone CIMA.
- Actions cotées :
Ce sont les titres émis par les différentes sociétés cotées en bourses
Comme exemple, nous pouvons citer les actions de la SONATEL au Sénégal qui sont cotées à la bourse régionale des valeurs mobilières.
- Actions des entreprises d'assurance
- Actions et obligations des sociétés commerciales
Ce sont des titres émis par les sociétés commerciales dont la compagnie d'assurance est domiciliée.
- Actions des sociétés d'investissement

Ce sont des fractions du capital social de l'entreprise émettrice des sociétés d'investissements. Un actionnaire qui possède une action jouit de tous les droits qui s'y attachent : droit de vote et de rémunération des fonds immobilisés.

- **Droit réel immobilier**

Ce sont des valeurs immobilières (terrains bâtis ou non) ou une part de sociétés immobilières

- **Prêts garantis**
- **Prêts hypothécaires**
- **Autres prêts**
- **Dépôts en banque**

II – Placements et engagements réglementés

II.1. Les engagements réglementés

Les engagements réglementés sont énumérés par l'état C4 du code CIMA intitulé « Montant des engagements réglementés et leur couverture ». Ces engagements sont au nombre de cinq qui sont :

- **Provision pour risques**

-

C'est la provision destinée à faire face au risque et sa gestion pendant la période comprise entre la date d'inventaire et l'échéance de prime suivante (Simonet, 1986).

- **Provision pour sinistres à payer**

-

La provision pour sinistre à payer est destinée à imputer à l'exercice d'inventaire la charge de sinistre qui lui incombe. C'est la provision pour charges correspondante à la valeur estimative des sinistres non réglés ou réglés mais non payés à la date d'inventaire (Simonet, 1986).

- **Provisions mathématiques**

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

C'est la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoire de rentes mises à sa charge.

- **Les provisions techniques**

Classés dans les comptes de la classe 3 du plan comptable des assurances à l'instar des stocks pour le plan comptable général des autres entreprises industrielles et commerciales, les comptes de provisions techniques fonctionnent suivant un mécanisme analogue à celui des stocks. Ce mécanisme est la variation entre 2 inventaires successifs venant influencer le compte d'exploitation générale (Simonet, 1983)

- **Les autres provisions**

-

Ce sont les provisions provenant des deux branches à savoir la branche vie et la branche non vie.

II.2. Les Règlements du code

Le code CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés de l'Assurance), dans son article 315 édicté les conditions de placements des différentes sociétés d'assurance sur l'espace ainsi que les maxima et minima.

II.2.1. Les dépôts en banque :

Les articles 335-1 6°) relatif aux entreprises IARD et 335-2 alinéas premier relatif aux entreprises VIE posent les règles applicables aux placements en compte ou espèces en caisse. Leurs dispositions fixent des pourcentages limités dans lesquels devront être maintenus les avoirs liquides détenus au titre de la représentation des engagements réglementés (E.R). La limite inférieure est de 10% des E.R pour toutes les sociétés d'assurances et le maximum admis ne pourra pas dépasser 30% en IARD et 25% en VIE.

Outre cette exigence quantitative, ces sommes doivent conformément au principe de la localisation, être placées dans un établissement situé dans l'Etat sur le territoire duquel les contrats ont été souscrits.

II.2.2. : Les droits réels immobiliers

Ils sont prévus par l'article 335-1 3°) du Code CIMA qui limite leur montant maximal à 30% de l'ensemble des engagements réglementés. Il faut cependant pour saisir tous les paramètres d'analyse relatifs à ce type de placement, faire appel aux articles 335-4 2°) et 335-12 du Code CIMA. Le premier article impose une règle de dispersion qui limite à 10% des E.R, pour un même immeuble ou pour les parts ou actions d'une même société immobilière ou foncière, le montant au bilan que peuvent atteindre les droits y afférents. La seconde disposition fixe les règles applicables en matière d'évaluation des droits réels immobiliers. Elles prévoient que les immeubles sont estimés à leur prix d'achat ou de revient ou même à leur prix réévalué compte tenu de l'amortissement annuel de 2%. A ce propos il faut remarquer que le Code ne prévoit expressément cet amortissement que pour les seuls immeubles et reste muet quant aux parts et actions de sociétés immobilières ou foncières.

II.2.3. : Les obligations et autres valeurs d'Etat

Elles sont prévues par l'article 335-1 1°) et constituent avec deux types de placement cette catégorie qui, est hormis celle des liquidités, la seule autre pour laquelle le Code CIMA exige un pourcentage minimal. En effet cette catégorie doit représenter au minimum 15% des engagements réglementés, le maximum étant de 50%. Combinée avec le principe de la localisation posée par l'alinéa 1^{er} de l'article 335, cette exigence vient exprimer le désir du législateur CIMA de maintenir l'épargne dans le pays où les risques sont garantis ou alors un peu plus largement dans la zone CIMA.

L'article 335-1 1°) a°) vise les obligations et autres valeurs d'Etat émises ou garanties par l'un des Etats membres de la CIMA. Si l'on combine cette disposition avec les deux premiers alinéas de l'article 335 relatifs respectivement à la règle de la localisation et à l'autorisation à requérir pour effectuer un placement en dehors du pays de souscription dans la limite de 50% des E.R, l'on se rend compte nonobstant l'utilisation de la zone CIMA comme domaine d'élargissement dans un souci d'intégration régionale, que les obligations et valeurs d'Etat seront certainement en dernier ressort beaucoup plus celles de l'Etat de localisation des risques.

II.2.4. : Les actions et obligations des sociétés commerciales

Ces produits financiers sont prévus par les placements de deuxième catégorie, au d°) de l'article 335-1. Ils constituent cette catégorie avec quatre autres valeurs de placement et ne peuvent globalement considérés dépasser 40% des engagements réglementés d'une même compagnie. Cette disposition vise plus précisément les actions, obligations, parts et droits émis par les sociétés commerciales ayant leur siège social sur le territoire des Etats CIMA à l'exclusion des mêmes valeurs prévues aux autres paragraphes de la même catégorie pour lesquelles le Code CIMA exige des caractéristiques plus restrictives.

Il faut de même faire appel aux règles de dispersion relatives à ces produits financiers qui sont fixées par le 3°) et le dernier alinéa de l'article 335.4 du Code CIMA. Elles limitent respectivement à 2% du total des E.R et à 50% des émissions de la même **entreprise les** sommes pouvant être consacrées à ce type de placement. Il apparaît après analyse que cette exigence n'est pas respectée par la plupart des entreprises d'assurances tant pour les actions que pour les obligations. Ainsi il n'est pas rare de constater que rapportées aux E.R, les souscriptions de valeurs émises par une même entreprise atteignent et dépassent même très souvent le taux de 5%.

C'est-à-dire au 1°) de l'article 335-1 et répondent donc au même souci de maintien de l'épargne mais dans une zone plus large que l'Etat à savoir au niveau régional CIMA. C'est le b°) du 1°) qui dispose que dans la limite de la catégorie allant de 15 à 50% les entreprises d'assurances peuvent souscrire des obligations émises ou garanties par un organisme financier international à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de la CIMA font partie.

II.2.5. : Les actions des entreprises d'assurances

Ce type de titres est prévu au c°) du 2°) de l'article 335-1 qui dispose que les entreprises d'assurances peuvent prendre des participations dans les entreprises d'assurances ou de réassurance ayant leur siège social dans un Etat de la zone franc ou dont un Etat de la CIMA au moins est actionnaire.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

Selon ces dispositions, les entreprises d'assurances de la zone CIMA peuvent prendre des actions, suivant la première alternative de la condition qu'elles posent, dans une société d'assurance ou de réassurance ayant son siège social dans la zone franc. La deuxième alternative de la condition quant à elle demande que la compagnie en question compte parmi ses actionnaires un Etat membre de la CIMA. Ce sera le cas pour les sociétés nationales, d'économie mixte et aussi des organismes internationaux de réassurance africains tels que la CICA-RE.

Il convient de noter que ces dispositions n'interdisent pas expressément à une compagnie de détenir

Nous pouvons résumer les lois édictées par le législateur CIMA sous forme d'un tableau qui permettra une vue synoptique sur les placements des compagnies de l'espace.

Tableau n°2 récapitulatif des placements et leur limitation.

Types de placements	Minima en fonction des engagements réglementés en pourcentage	Maxima en fonction des engagements réglementés en pourcentage
Les dépôts en banques	10%	30%
Les droits réels immobiliers	10%	30%
Les obligations et autres valeurs d'Etat:	15%	50%
Les actions et obligations des sociétés commerciales		40%
Les actions des entreprises d'assurances	15%	50%

Source : Tableau élaboré d'après les dispositions du code CIMA

II.3. Les états financiers des compagnies de la CIMA

Comme les entreprises commerciales de la zone franc, les compagnies de l'espace CIMA sont tenues de présenter des états financiers à la clôture de chaque exercice.

Ces états sont :

- Le bilan
- Le compte général de pertes et profits
- L'état C4 qui correspond au montant des engagements réglementés et de leur couverture
- L'état C5 : liste détaillée des placements
- L'état C9 : ventilation par exercice de souscription et par branche des primes arriérées, encaissements et annulations.
- L'état A10 : Situation des charges de sinistre en assurance de Responsabilité Civile résultant de l'emploi des véhicules terrestres à moteur.
- L'état C10a et C10 b qui sont établis pour l'ensemble des opérations d'assurance dommages réalisées dans le pays et pour chacune des catégories d'assurances dommages définies à l'article 411.
- L'état C10c : sinistres et provisions pour sinistres.
- L'état C11 : marge de solvabilité (est laissé à l'initiative de chaque entreprise).
- L'état C20 mouvement au cours de l'exercice inventorié des polices, capitaux ou rentes assurés.
- L'état C21 : détail par année de souscription, de capitaux ou rentes sortis au cours de l'exercice inventoriés (établi uniquement par les entreprises s'assurances sur la vie).
- Enfin nous avons l'état C25 qui correspond à la participation des assurés ou porteurs de contrats aux résultats techniques et financiers.

Chapitre 3. : Risques inhérents à l'industrie de l'assurance

Comme tous les secteurs d'activités, celui de l'assurance connaît des risques liés à tous ses segments. Ceux de l'assurance sont complexes et variés à cause de l'inversion du cycle dans ce secteur.

Contrairement aux sociétés commerciales, les entreprises d'assurances s'opposent à des risques majeurs, en ce qui concerne l'évolution de leurs passifs et ne supportent, ou ne devraient supporter, que peu de risques quant au placement de leurs actifs. Pour les entreprises industrielles ou commerciales, la perte du capital social peut provenir d'une impossibilité de réalisation des stocks destinés à la vente ou d'un investissement malheureux. Il s'ensuit une dépréciation nécessaire de ces éléments d'actifs conduisant à enregistrer des pertes d'exploitations. Pour les entreprises d'assurances, au contraire, les pertes du capital social ou de fonds d'établissements proviennent, le plus souvent, d'une évolution défavorable des provisions techniques. Certes des risques importants planent sur les actifs de couverture.

Section 1. : Risques inhérents à la gestion

I – Risque lié au secteur

Contrairement aux autres branches d'activités, l'assureur perçoit nécessairement sa rémunération (cotisation) avant d'effectuer son hypothétique prestation, en cas de sinistre. Habituellement, hors assurance, l'entreprise livre le produit ou assume la prestation avant que le prix ne soit acquitté.

Cette inversion du cycle de production engendre des avantages de trésorerie. A contrario, elle présente un grave inconvénient : au nomment où l'assureur fixe la cotisation, il ne connaît pas son coût réel. (Les grands principes de l'assurance)

Le risque est un événement futur, incertain et ne dépendant pas exclusivement de la volonté de qui que ce soit.

Il peut être lié à plusieurs éléments au sein de l'entreprise et même à son environnement.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

Après avoir collecté et examiné les informations sur le client et son environnement, il est primordial de procéder à une analyse des risques. Les risques sont généralement classés en trois rubriques :

- **Situation économique et financière**

Qui se rapporte sur :

L'évolution du chiffre d'affaires

L'évolution des composantes du résultat

L'évolution de la marge de solvabilité

L'évolution du niveau des provisions etc.

- **Organisation de l'entreprise**

Parmi les facteurs de risques liés à l'organisation générale, on peut citer :

Qualité de l'organisation informatique, sécurité mise en place,

Rotation du personnel, en particulier des informaticiens,

Politique de délégation de pouvoirs,

Décentralisation des émissions de primes

Insuffisance de procédures comptables et administratives, de définitions de fonctions, de limitation de pouvoirs.

Absence de contrôle budgétaire,

Absence de service d'audit interne.

- **Attitude de la direction**

Au sein de la direction, le risque à prendre en considération est celui de l'insuffisance de sensibilisation de la part du staff en matière des questions financières, administratives et comptables.

A ces risques il est très important de savoir que le risque lié à l'environnement (stable ou instable) est le plus dangereux car, l'entreprise est un système ouvert à son environnement et d'après la théorie de la contingence, l'entreprise la plus performante est celle qui s'adapte mieux à son environnement.

II -les risques liés aux placements

La gestion des placements des compagnies d'assurance doit tenir compte des principaux risques suivants :

- **Risque de contrepartie :**
- **Incapacité pour le débiteur d'honorer tout ou partie de sa dette**
-
- **Risque d'erreur :**
 - Sous ou surévaluation des opérations de placement et des résultats y afférents.
 - Non-respect de la réglementation fiscale
- **Risque de fraude :**
 - Détournement de valeurs ou de produits
 - Utilisation des fonds de la compagnie à des fins personnelles
- **Risque de non-respect de la réglementation :**
 - Répartition et dispersion : Il faut éviter que tous les risques assurés ne se réalisent en même temps, sinon la compensation ne pourrait avoir lieu.
 - Règle de cantonnement
 - Règle d'évaluation
- **Risque de congruence :**
- **Une gestion actif/passif peut être mise en œuvre par l'entreprise afin d'avoir des échéances cohérentes entre ses engagements et la nature des actifs qui le compose.**
-
- **Risque de taux:**
 - L'entreprise s'oppose à un risque si le taux de rendement moyen de ses placements n'est pas supérieur aux taux de garantis dans les tarifs ou dans les participations aux bénéficiés.
 - (Les contrôles dans les entreprises d'assurances).

II.1. : Risques liés aux actions.

Le souscripteur d'une action court un risque lié à l'incertitude qui pèse sur l'évolution du cours de l'action et sur les dividendes distribués.

Le risque peut être mesuré pour la dispersion des rentabilités, c'est-à-dire par l'écart type ou la variance.

En plus de cette méthode, le risque d'une action peut être analysé en :

- **Risque systématique ou risque de marché :**

Ce risque est lié à la conjoncture d'ensemble. Plus ou moins systématiquement, le cours d'une action suit l'évolution du marché.

Ce risque n'est pas éliminable, car fonction de paramètres non maîtrisables par l'investisseur.

- **Risque spécifique**

Ce risque est lié à l'entreprise elle-même. Il est fonction de la qualité des produits, des marchés, des hommes, de la gestion, ou encore de l'image de l'entreprise. Ce risque peut être particulièrement maîtrisé, grâce à une diversification des actions composant le portefeuille de l'investisseur.

II.2. : Le risque pays

La notion de risque pays est inhérente aux échanges financiers entre deux entités économiques de pays différents. Il se manifeste dès lors que le remboursement normal de la créance étrangère est contrarié du fait des conditions économiques, politiques, sociales et financières sévissant dans le pays du débiteur.

Les structures de notation risque pays, par les études qu'elles élaborent, permettent aux investisseurs, banquiers et exportateurs de procéder à un arbitrage risque/ endettement ou gain et présentent un avantage décisionnel. Ces rapports complètent les études de marché. Les investisseurs sont le premier type d'agent bénéficiant de l'avantage stratégique que

représentent les études risque pays. L'intérêt vient du fait que les analyses permettent d'élaborer leur politique de gestion de portefeuille. Chaque titre est clairement défini par un couple risque/ rendement grâce à l'information simple, synthétique et directement disponible dispensée par les agences de notation. En fonction du seuil de risque propre à chaque investisseur, la composition en titres du portefeuille optimal est facilement réalisable en se basant sur les ratings fournis

Section 2. : Analyse de la rentabilité

L'évaluation des performances d'un portefeuille de placements d'une compagnie d'assurance ne peut simplement se limiter à l'observation des rendements observés. Nous savons qu'il faut tenir compte du risque du portefeuille, mais aussi de l'évolution des performances du marché. Cela suppose donc que l'on sache calculer comment le risque est rémunéré par le marché.

I- L'analyse de la solvabilité d'après le code CIMA

Les compagnies d'assurances de la zone CIMA doivent disposer de fonds propres suffisants par rapport à leur taille : c'est l'exigence de la marge de solvabilité. D'après l'article 337-2 toutes les compagnies pratiquant la branche IARD doivent justifier de l'existence d'une marge de solvabilité suffisante. Le montant minimum réglementaire de la marge de solvabilité est égal au plus élevé des résultats obtenus par application de deux méthodes mises au point par le législateur. Ces deux méthodes sont les suivantes :

↳ Calcul par rapport aux primes

A 20% des primes directes ou acceptées en réassurance émises au cours de l'exercice et nettes d'annulations est appliqué le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des sinistres demeurant à la charge de l'entreprise après cession et rétrocession en réassurance et le montant des sinistres bruts de réassurance, sans que ce rapport puisse être inférieur à 50%.(code)

↳ **Calcul par rapport aux charges moyennes annuelles des sinistres**

Au total des sinistres payés pour les affaires directes au cours des trois derniers années, sans déduction des sinistres à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires, sont ajoutés, d'une part, les sinistres payés au titres des acceptations en réassurance ou en rétrocession au cours des mêmes exercices, d'autre part, les provisions pour sinistres à payer constituées à la fin du dernier exercice, tant pour les affaires directes que pour les acceptations en réassurance.

De cette même somme sont déduits, d'une part, les recours encaissés au cours des trois derniers exercices, d'autre part, les provisions pour sinistres à payer constituées au commencement du deuxième exercice précédant le dernier exercice, tant pour les affaires directes que pour les acceptations en réassurance. Il est appliqué 25% au tiers du montant ainsi obtenu.

Le résultat déterminé par application de la deuxième méthode est obtenu en multipliant le montant calculé à l'alinéa précédent par le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des sinistres demeurant à la charge de l'entreprise après cession en réassurance et le montant des sinistres brut de réassurance sans que ce rapport puisse être inférieur à 50%.

II. Analyse de la rentabilité à partir de quelques ratios.

Analyser la rentabilité revient à mesurer la performance. Cependant, plusieurs outils nous permettent de mesurer la rentabilité d'un actif financier.

Parmi les innombrables outils nous pouvons citer :

- **Le modèle d'évaluation des actifs financiers : Le MEDAF**

Le modèle d'évaluation des actifs financiers (le MEDAF) propose une solution. En fait, il permet deux modes de calcul distincts des indices de performance, suivant qu'on utilise l'un ou l'autre des résultats suivants :

- Sur un marché financier concurrentiel, sur lequel les investisseurs choisissent le portefeuille optimal selon le modèle espérance variance ou le modèle quadratique,

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

le rendement espéré d'un actif ou d'un portefeuille quelconque à l'équilibre est égal au taux sans risque augmenté d'une prime de risque. Celle-ci est égale au produit du rendement en excès du portefeuille de marché – le prix du risque de marché- par le coefficient bêta. L'équation fondamentale qui formalise la relation ci-dessus peut être représentée dans le plan (bêta, rentabilité espérée) par une droite (la *security market line*)⁵, dont la pente est égale à la prime du risque sur le portefeuille du marché $\underline{\mu}$ *indice m -rf* et l'ordonnée à l'origine au taux sans risque *rf*.

- Par ailleurs, il est possible de construire une frontière efficiente des actifs financiers disponibles, c'est-à-dire le lieu géométrique des couples espérance variance efficiente.

○ Le coefficient alpha de Jensen

Il est défini par l'expression suivante : RP_REP

Il mesure l'excès de rentabilité (positif ou négatif) du portefeuille géré par le fonds par rapport à ce que son risque aurait justifié de rendement, quand on applique la version ex post du MEDAF c'est-à-dire :

$$REP = rf + BP (RM - rf)$$

○ Le ratio de Sharpe

La mesure de la performance d'un portefeuille d'actifs risqués peut être définie comme le rapport de sa rentabilité moyenne en excès sur l'écart_type de sa rentabilité. Soit :

$$Sp = (Rp - rf) / \mu p$$

Dans la mesure où la diversification du portefeuille tend à réduire le risque total du portefeuille, ce ratio doit augmenter avec la diversification du portefeuille.

○ Ratios de couvertures

Ce sont des ratios utilisés par la plupart des entreprises d'assurance pour évaluer leur marge de couverture ainsi que leur rentabilité. Nous pouvons relever :

⁵ Economie du risque : Applications à la finance et à l'assurance.

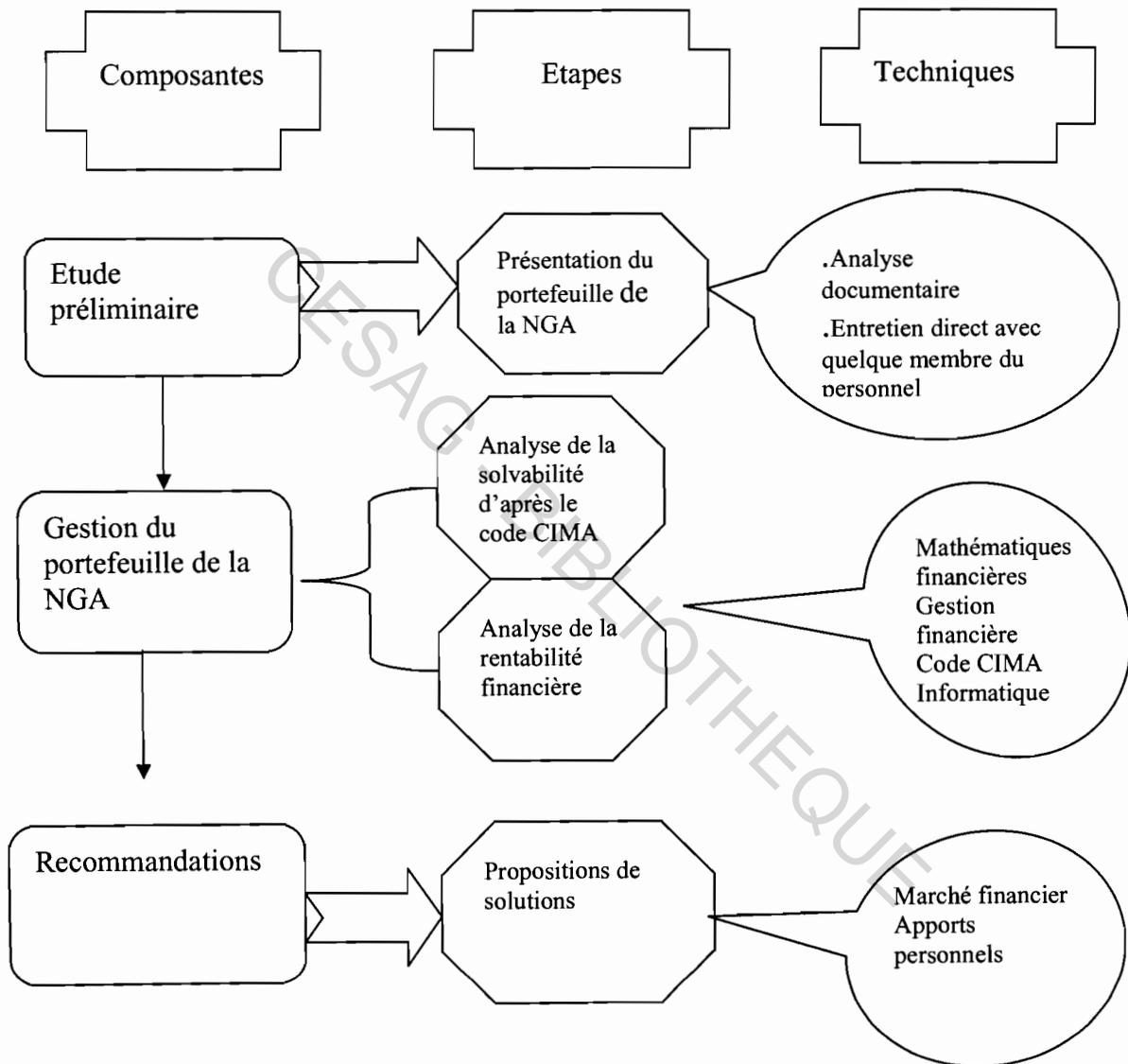
**Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA :
Cas de la Nouvelle Génération Assurance**

- ↳ **Ratio de couverture : placements + autres actifs admis/ Provisions techniques**

- ↳ **Rendement des placements : produits financiers nets/ (Placements financiers en n_1+ placements financiers en n)* 0.5**

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Figure n°2 : Modèle de synthèse



Source : Nous même.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

Ce modèle d'analyse dégagé nous conduit vers la méthodologie que nous utiliserons lors de la phase empirique. Pour apprécier la Gestion du portefeuille de placement des engagements réglementés, certains outils seront indispensables à cet effet ; Il s'agira pour nous de :

- ↓ Savoir les différents constituants du portefeuille des compagnies d'assurance de la zone CIMA ;
- ↓ Déterminer la politique de gestion mise en place ;
- ↓ Apprécier les outils utilisés pour maximiser la rentabilité du portefeuille.

Pour mettre en œuvre ce modèle, nous avons choisi La Nouvelle Génération Assurance (NGA). Pour une meilleure connaissance générale de la compagnie et de façon spécifique les entités chargées de la gestion du portefeuille, nous utiliserons quelques techniques de collectes de données.

Nous utiliserons l'entretien direct avec quelques agents de la compagnie de préférence ceux des départements sinistre et comptable et financier.

Nous utiliserons une analyse documentaire, qui se portera sur l'organigramme. Cette analyse permettra de déterminer les interrelations existant entre les différentes structures de la compagnie.

Enfin, découle de ces techniques les outils suivants :

- En mathématiques financières nous avons : Taux de rentabilité interne, valeur actuelle nette, délais de récupération...
- En gestion financière : ratio de couverture des engagements, modèle d'équilibre des actifs financiers, ratio de solvabilité
- En informatique : Excel, Word ...

Qui nous serviront de base pour analyser les composantes du portefeuille.

En exploitant ces différents outils, nous visons à optimiser la rentabilité du portefeuille de la Nouvelle Génération Assurance.

**Deuxième partie : Gestion du portefeuille de
placements de la Nouvelle Génération Assurance
et analyse de la rentabilité**

Chapitre 4 : Présentation de la NGA

Section 1. : Organisation de la NGA

I- Historique et raison sociale

I.1 Historique

La Nouvelle Génération Assurance est une compagnie d'assurance et de réassurance de droit africain. Née des cendres d'une compagnie qui a été victime du retrait de son agrément par la CRCA, elle a pu se tailler une place confortable sur le marché sénégalais bien qu'elle soit jeune de cinq ans. Disposant d'un capital social de 500 millions de FCFA soit la moitié du capital exigé pour l'ouverture d'une banque sur l'espace UEMOA, la NGA dispose d'une quarantaine d'agents dont 12 cadres supérieurs. Elle est représentée dans toutes les régions du pays sauf Tambacounda et Matam.

Elle dispose de trois bureaux au centre ville de Dakar et trois autres dans les quartiers périphériques.

I.2 Raison sociale de la NGA

La NGA a pour objet la commercialisation de toutes les gammes de produits en assurance IARD (Incendie, Automobile, Risques Divers) prévus à l'article 328 (branche 1 à 18) du code CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances).

Elle a des agences à Dakar et dans toutes les régions du pays, et collabore avec des courtiers et intermédiaires moyennant le paiement de commissions. Cependant, ses activités s'étendent également à l'extérieur du Sénégal notamment en Europe et aux Etats Unis où elle commercialise « NGA assistance » et « Taxawu » qui constituent des couvertures idéales pour l'émigré et sa famille restée sur place.

Le rôle essentiel de l'assurance est de protéger les personnes et les patrimoines.

II- Organisation

La NGA est organisée autour de cinq départements coordonnés par une direction Générale : le département production, le département comptable et financier, le département Informatique.

- **Le Conseil d'Administration**

Se réunissant une fois par an pour approuver les comptes annuels et décider des orientations stratégiques de la société, le CA est dirigé par un président actionnaire majoritaire des personnes physiques de la société. Le Président du conseil d'administration ne dispose pas de compétence technique en assurance. Cependant, son représentant conseillé spécial est un diplômé en assurance. Il ne participe qu'à la résolution des problèmes majeurs et à la signature des chèques de montants importants pour les placements, investissements et gros sinistres.

- **La direction générale**

Le Directeur Général est le premier responsable de la marche de la NGA. Il participe à la gestion opérationnelle et stratégique de l'entreprise.

- **Le département production**

Il est dirigé par un chef qui supervise et coordonne les travaux. Le département est responsable de la création et de la mise en vente des produits nouveaux en rapport avec le service commercial. Le département est composé d'un service production directe avec un chef de service et les producteurs du siège et un service réseau confié au siège par un producteur. Ce dernier service s'occupe de la production des intermédiaires et des agences ou bureaux de distribution.

- **Le département sinistre et contentieux**

Il est dirigé par un chef de département qui supervise cinq agents dont le chargé de contentieux, le chef de service sinistre et son adjoint et de deux rédactrices sinistres. Il s'occupe aussi bien des sinistres et contentieux reçus directement au siège que de ceux déclarés dans les agences et bureaux.

- **Le département informatique**

Dirigé par un ingénieur informaticien, le département s'occupe des projets d'informatisation de la société, ayant développé et mis en place le logiciel technique (production -sinistre) de la NGA, le département s'occupe aussi de la maintenance des équipements et logiciels informatiques. Le chef de département est assisté par deux techniciens.

- **Le département comptable et financier**

Il est dirigé par un chef de département assisté d'un administrateur, d'un chef comptable et d'un caissier.

Le chef de département a une responsabilité administrative et financière.

- **Le département commercial**

Le chef de département est un spécialiste du domaine. Il s'occupe de la politique de communication, du lancement de nouveaux produits, de l'image de la NGA en rapport avec la direction de la production.

- **Le département contrôle de gestion**

Les exigences de la CRCA pour la mise en place d'un poste de contrôleur de gestion dans toutes les sociétés d'assurances de droit national africain ont amené les responsables de la société à prévoir ce poste dans la présentation. Cependant, il est inexistant.

Section 2- : Les différents produits commercialisés

Comme toutes les entreprises dommages sénégalaises, le portefeuille de contrat de la NGA sont constituées en grande partie de contrats VTM. Ainsi, le nombre de contrats en 2005 se répartissent comme suit :

**Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA :
Cas de la Nouvelle Génération Assurance**

Tableau n°3 : répartition des polices d'assurance de la NGA en 2005

CATEGORIE D'ASSURANCE	POLICES	POURCENTAGE
VTM	19 121	0,953707
Accident	220	0,0109715
RC	201	0,0100239
Incendie	110	0,0054857
Maritime	400	0,0199481
Total	20 052	1

Source : d'après les données de la NGA

La NGA est membre des pools TPV, AMCO et l'ASPA. Elle est apéritrice d'une quinzaine de contrats dans le cadre de la coassurance. De plus, les contrats de la société sont en grande partie en Traité de réassurance en quote-part. C'est-à-dire que les réassureurs prennent en charge une proportion identique sur tous les risques du portefeuille concerné en échange la même proportion de primes.

La comptabilité de la NGA est tenue en partie double selon les dispositions des articles 406 à 421 du code CIMA. Le système de traitement des données comptables est informatisé et garantit toutes les possibilités d'un contrôle éventuel.

Les opérations sont enregistrées au fur et à mesure de leur survenance ou de leur connaissance dans les journaux auxiliaires lesquels sont centralisés dans un journal Général. Elles sont simultanément inscrites au Grand-livre à partir duquel est confectionnée la balance. C'est à partir de celle-ci que les états financiers (bilan, compte d'exploitation Générale et compte de pertes et profits) sont établis.

I- Les produits commercialisés et les procédures de souscription

Comme la plupart des entreprises de la branche IARD, la Nouvelle Génération Assurance commercialise les produits ci-après :

- Assurance automobile ;
- Assurance incendies et aux dommages aux biens ;
- Assurance maritime ;
- Assurance accident ;
- NGA assistance et Taxawu.

I.1. Assurance automobile

Elle a pour rôle de procurer à l'assuré, notamment à l'importation et à l'exportation, une protection efficace contre les risques et dommages que court son navire, son aéronef (assurance sur corps), ses marchandises (assurance sur facultés). Elle garantit également la responsabilité civile de l'assuré à l'égard des tiers et des marchandises qui lui sont confiées.

On distingue les productions directes des productions des intermédiaires.

❖ Le bureau direct

A la présentation du client au bureau, une proposition d'assurance est établie en deux exemplaires par un rédacteur de contrat. Après avoir établi la proposition, un numéro est affecté au dossier. Il s'agit du numéro de la police ou de l'avenant. Un des exemplaires est envoyé à la comptabilité pour l'émission de la prime (le tarif applicable est celui recommandé par la Fédération sénégalaise des Sociétés d'assurances qui tient comptes des réalités de l'environnement) et l'autre est conservé pour l'établissement du contrat.

Quant au client, on lui remet :

- Une fiche d'information
- Deux exemplaires des conditions générales et deux autres comportant des conditions particulières.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

Après avoir lu et approuvé le client signe les documents qui lui avaient été remis. Il retourne un exemplaire de chaque au producteur.

Ce dernier établit une attestation d'assurance et une quittance en trois exemplaires (blanc, jaune, rose).

Si le client paye sur place :

Le producteur remplit un reçu tiré du carnet des avis de recette. Ce reçu comporte trois feuilles de couleurs verte, jaune et rose. La verte est remise au client, la jaune va à la comptabilité pour être enregistrée dans le livre journal et la rose quant à elle reste dans le dossier (avenant).

- Le reçu est signé par l'encaisseur (producteur) ;

- Le caissier acquitte le paiement sur la base de la quittance et le reçu vert

Le client paie la prime et le caissier signe le reçu et vise la quittance après encaissement du montant ;

- L'attestation d'assurance, la quittance et le reçu rose sont insérés dans le dossier de police ouvert (avenant). Le dossier ainsi ouvert a un numéro, celui de la police, et sur la monture le nom et les coordonnées du client ainsi que la mention de la branche : automobile.

Si le client paie une partie, il y a un acompte sur la quittance et elle n'est pas délivrée au client. Il part seulement avec l'exemplaire du reçu de règlement.

La NGA traite également avec les intermédiaires pour les contrats d'assurances automobiles.

Tout d'abord la NGA signe une convention pour définir les conditions de collaboration avec les intermédiaires. Ces contrats sont classés au niveau du chef de réseau, après visas du chef de département production et du Directeur Général. Le responsable de réseau envoie les documents suivants aux intermédiaires :

- Carnet d'attestation
- Bordereaux d'encaissement
- Avis de recettes pour certains : La NGA donne mandat à deux courtiers d'encaisser les primes.

Les intermédiaires envoient à la NGA, tous les quinze jours les montants des primes encaissées et les états récapitulatifs.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

Le service de la production vérifie les états en effectuant :

- Un pointage des primes encaissées et des états récapitulatifs ;
- Une vérification de conformité des propositions avec les imputations des bordereaux ;
- Une vérification des polices qui seront retournées vers le courtier.

Le service de production envoie les bordereaux de production et d'encaissement à la comptabilité. Celle-ci enregistre la production mensuelle du siège, des courtiers, les annulations dans le journal de production. Les règlements de primes sont imputés dans les journaux auxiliaires recettes pour les règlements en espèces ou en banque et dans le journal des opérations diverses pour les compensations.

○ **Cas où il y a modifications, résiliation ou suspension du contrat :**

La résiliation a lieu généralement dans les cas de vente du véhicule assuré ou de la mort de l'assuré.

Les suspensions d'assurance surviennent dans les situations suivantes :

Retrait du véhicule assuré dans le cas d'un contrat pour une flotte de véhicule (transporteur)

Changement de véhicule,

Panne

Véhicule en garage

Propriétaire en voyage

Dans les deux cas, l'assuré ou son représentant adresse une lettre de recommandée avec accusé de réception. En général, l'assuré dépose une seule lettre ou se présente devant le guichet pour demander la résiliation ou la suspension de son avenant d'assurance (police).

La NGA rembourse le prorata de la prime, correspondant à la période non courue à partir de la date de suspension à l'échéance.

Si en cas de changement de véhicule, la prime à payer est plus importante que celle de l'ancien véhicule, il y a une ristourne à payer par l'assuré.

I.2 Assurance Incendies et autres dommages aux biens

Elle a pour objet de garantir les dommages matériels causés par l'incendie à des biens mobiliers et immobiliers à l'exclusion de tous les dommages causés aux personnes. Par incendie, il faut entendre une combustion avec dégagement de flammes se produisant en dehors d'un foyer normal, avec une extension possible aux objets avoisinants, donc incontrôlable.

- Lorsqu'un client arrive pour souscrire, le producteur lui remet un questionnaire à remplir ;
- Ils (le producteur et le client) procèdent à une visite du bien (immeuble, hangar, mobilier de bureau...) à assurer pour une bonne appréciation du risque ;
- La NGA à travers ses producteurs, envoie au client une proposition d'assurance ;
- Le client confirme son acceptation par écrit.

Le producteur établit une note de couverture ou un arrêté de risque. Il établit un contrat d'assurance, puis une attestation d'assurance en trois exemplaires. Les deux vont au client et l'autre reste au service production.

Le processus de règlement est le même que celui de l'automobile.

Cependant en matière de tarification, il est appliqué les taux de l'Assemblée plénière des sociétés d'assurances contre l'incendie et les risques divers (APSA)

I.3. Assurance maritime

Il y a deux types de produits à savoir : l'assurance faculté et l'assurance production corps des navires.

- **Assurance faculté**

Il s'agit de l'assurance sur les marchandises transportées par les navires.

Lorsqu'un client se présente pour l'assurance le processus est le suivant :

Il se présente avec tous les renseignements permettant d'apprécier le risque (données du connaissance : nature de la marchandise, port d'embarquement, valeur de la marchandise, nom du navire, nom du capitaine...)

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

La NGA ne couvre que la garantie Franc d'Avarie Particulière (FAP). Cette garantie est réduite ou restreinte ; elle se fait suivant les deux modalités : police d'abonnement ou police au voyage.

- **Cas des polices d'abonnement**

Dans ce cas, il y a :

Négociation des conditions et des taux au préalable pour une durée de un an et possibilité d'une reconduction tacite ;

Fonctionnement de police sur la base d'aliments : les expéditions sont déclarées au fur et à mesure de leur survenance pour être assurés ;

La couverture est automatique pour chaque expédition ;

Paiement des primes conformément aux dispositions du contrat ;

Etablissement d'un relevé mensuel des primes dues.

- **Cas des polices au voyage**

La prime est payable au comptant, et on apprécie au cas par cas en tenant compte de la concurrence

Le producteur remet au client les conditions générales et les conditions particulières pour les types d'assurances voulues. Il délivre au client d'une attestation d'assurance en trois exemplaires. Deux exemplaires partent avec le client et un reste dans le dossier.

↓ **Production corps des navires**

Il s'agit de l'assurance des bateaux de pêche. Les étapes de souscription sont les suivantes :

- Présentation du client

Le producteur remet les conditions générales au client. Les dispositions applicables sont celles du pool Assurance Maritime sur Corps (AMCO).

AMCO est composé des compagnies sénégalaises pour la gestion en commun des risques.

AMCO édicte des règles de fonctionnements à ses membres surtout en matière de corps.

- ✓ La fixation d'un tarif commun ;
- ✓ Les visites de risques ;
- ✓ L'expertise préalable en vue de déterminer la valeur d'assurance ;

- ✓ Le dépôt du rapport de l'expertise ;
- ✓ La proposition d'assurances ;
- ✓ L'arrêté du risque pour fixer le contrat si toutefois le client donne son accord ;
- ✓ La police est établie en quatre exemplaires : les deux vont à l'assuré, un à AMCO et l'autre est inséré dans le dossier ;
- ✓ L'établissement de la quittance de règlement et l'acquittement de la prime.

I.4. Assurance accident

La définition de l'accident corporel et les exclusions de garantie du contrat sont essentielles, puisqu'elles déterminent la mise en jeu de la garantie. Elle ne couvre pas systématiquement les accidents de toute origine. Selon les contrats, les garanties peuvent être limitées aux accidents de la vie privée, aux accidents liés à la vie professionnelle, et ceux liés à la pratique d'un sport ou aux accidents scolaires.

Le processus d'acquisition est le même que les autres à quelques différences près.

I.5. NGA assistance et Taxawu

Ce sont des contrats d'assurances que les voyageurs qui résident sur le territoire sénégalais souscrivent. Ce contrat leur permet d'être indemnisés si toutefois le risque se produit à l'étranger.

II- Les informations financières de la société

II.1. Structure générale du bilan des compagnies d'assurance.

Pour une bonne compréhension du secteur de l'assurance nous allons présenter un bilan type à toutes les compagnies d'assurances. Quant au bilan de la Nouvelle Génération assurance, nous allons vous le présenter en annexe vu le nombre de pages qu'il comporte.

**Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA :
Cas de la Nouvelle Génération Assurance**

Tableau n°4 : Bilan type d'une entreprise d'assurance.

Actif	
<i>Rubriques</i>	Pourcentages
Immobilisation d'exploitation	3 à 5%
Placements	60 à 63%
Créances techniques	11 à 23%
Réalisable et disponible	20 à 22%
Total	100%
Passif	
<i>Rubriques</i>	Pourcentages
Fonds propres	8 à 9%
Capitaux étrangers	9 à 10%
Provisions techniques	70 à 75%
Exigible	9 à 8%
Total	100%

Source : Nobile⁶,1976

Il ressort de cette étude que les placements représentent 60 à 63% de l'actif total d'une entreprise d'assurances. Bien que l'étude soit vieille d'une trentaine d'années, la réglementation reste toujours en faveur des placements dépassant plus de la moitié de l'actif de l'entreprise en France.

Par contre, la plupart des placements dans l'actif des entreprises d'assurance de la zone CIMA sont nettement inférieure. Au Sénégal, cette part tourne autour de 47 à 57%.

L'observation des bilans agrégés des différentes compagnies d'assurance sénégalaises en 2003 donne un placement d'environ 7 millions d'euros (FSSA)⁷

⁶ Comptabilité des entreprises d'assurance.

⁷ Fédération Sénégalaise des sociétés d'assurance : rapport annuel des activités (2003).

II.2. : Information financière de la NGA

Cette rubrique a pour objectif de comparer les données de l'exercice précédent à celui de l'exercice subséquent.

Les immobilisations s'élèvent à FCFA de 660 820 400, contre 513 723 000. Cette augmentation de 31,3% de ce poste s'explique essentiellement par les travaux d'aménagement et d'agencement du siège acquis en 2003, d'une part et par la construction d'un immeuble d'autre part d'un immeuble abritant le département du contentieux sinistre et des bureaux du PCA.

Les Agencements, Aménagements et immeubles ont donc augmenté de 51449711 FCFA, soit 131,5% de plus qu'en 2003.

- Les autres valeurs immobilisées.

Les actions du fonds de garantie Auto achetées à FCFA 2 500 000 ont une valeur nominale de FCFA 4320 000 et leurs valeurs mathématiques actuelles dépassent largement ces montants du fait d'importantes réserves libres constituées.

Les dépôts et cautionnements passent de 1 706 170 à 2564170 du fait d'une caution déposé à la SENELEC pour les nouveaux locaux.

Bons du trésor et divers : il s'agit de placements auprès du trésor public pour un montant de 300 000 000 FCFA à un taux d'intérêt de 5,25% et d'un achat d'obligations ICS d'un montant de FCFA de 50 000 000 au taux brut annuel de 7% avec effet au 29 mars 2002 et échéance au 28 mars 2005.

En février, 2004 la NGA a acheté des billets de trésorerie ICS au taux de 5,30% pour un montant de 150 000 000 de FCFA.

En juin 2004, elle a souscrit à l'emprunt obligataire du Port Autonome de Dakar pour un montant de F CFA 150 000 000 au taux de 6,50%, avec un délai de remboursements de 7 ans

Le plan de réassurance de la NGA se décline en six traités :

Trois en quote-part

Trois en Excédent de sinistres

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

Conformément aux dispositions de ces traités, certaines réassurances ont des engagements dans les provisions techniques de la société.

Provisions de primes pour un montant de 100 927 413

Provisions de sinistres pour un montant de 218 918 053

Le compte courant pool TPV d'un montant de FCFA 71 494 473 enregistre le solde du mois de novembre pour un montant de FCFA 37 157 007 et de décembre 2004 qui ont été réglés en 2005.

Il en va de même pour le pool AMCO dont le solde de FCFA 61 570 474 est réglé en 2005.

Le poste compte courant coassurances d'un montant de 43 332 084 enregistre des risques aspérités essentiellement par une compagnie de la place.

Le compte de régularisation qui s'élève à FCFA 25 510 427 enregistre diverses charges payées ou comptabilisées d'avance et des produits à recevoir.

Les créances sur assurés s'élève à 622 800 205 FCFA contre 449 822 853 FCFA en 2004, soit une hausse de 38,5% alors que la hausse du chiffre d'affaires est de 25,4%. Il s'agit essentiellement des émissions de polices à régulariser et de renouvellement des mois de novembre et décembre 2004 portant sur des affaires importantes, notamment des polices d'entreprises dont les règlements de primes se font dans les délais conventionnels.

Les arriérés dont une très bonne partie a été encaissée dans le premier trimestre de 2005, représentent 14,8% du chiffre d'affaires toutes taxes comprises brut de cessions pool TPV et pool AMCO qui s'élèvent à FCFA 4 192 772 920 contre 15,3% l'exercice antérieur soit une légère baisse de 0,5%.

Le poste personnel d'un montant de FCFA 47 347 935 enregistre l'endettement du personnel au 31 décembre. Il s'agit de prêts petits équipements dont les montants varient entre 500 000 et 2 500 000 FCFA pour permettre aux agents d'acquérir du mobilier de maison, des véhicules... Les remboursements s'effectuent mensuellement par des retenues à la source, selon les modalités convenues.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

Le poste débiteur divers de montant FCFA de 20 851 601 enregistre essentiellement les chèques impayés. Des mesures idoines ont été prises pour leur recouvrement intégral.

La réserve de garantie d'un montant de FCFA de 204 653 076 est constituée de 5% sur les primes rétrocédées mensuellement par le pool TPV et des intérêts servis par la Banque Islamique du Sénégal dans les livres de laquelle le pool TPV a ouvert un compte de dépôt à terme.

Les avoirs en banques et en caisse s'élèvent à un montant de FCFA de 1769 484 623.

Le capital social de 500 000 000 FCFA est en conformité avec les dispositions du code CIMA. Le reliquat de 99 995 000 FCFA qui figurait dans les bilans depuis l'exercice 2000 a été entièrement libéré en 2004.

Le capital social étant libéré, ajouté au report à nouveau de 67 156 328 FCFA, portent les capitaux propres à 567 156 328 FCFA

Les dettes à long et moyen terme : de FCFA 319 645 466 contre 185 716 311, soit une variation de 72% qui s'explique par l'importante augmentation du chiffre d'affaires. En effet, il s'agit de dépôts constitués sur les cessionnaires et rétrocessionnaires calculés sur les primes qui leur sont cédées, et les charges de sinistres à payer.

- Provisions techniques

Provisions pour risques en cours de 280 000 619 FCFA. Il s'agit des primes à reporter, c'est-à-dire les portions de primes concernant l'exercice sous revue calculées au prorata temporis et aux quelles on applique le taux de 72%, les 28% étant considérés comme des frais généraux (frais de gestion des dossiers) acquis à l'exercice.

Provisions pour annulations de primes de FCFA 120 000 000 contre 36 000 000 FCFA. Cette importante variation de 233% s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires, ainsi que celles des arriérés, mais surtout par une décision de gestion d'annuler les arriérés âgés (2000 à 2002).

**Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA :
Cas de la Nouvelle Génération Assurance**

Provisions pour sinistres à payer d'un montant de 2 539 912 082 FCFA ramenées à FCFA 2 420 081 264 quand on déduit les provisions pour recours à encaisser qui s'élèvent à 119 830 754 FCFA.

Le compte cessionnaire de FCFA 226 860 775 totalise les soldes créditeurs des Réassureurs que sont AFRICA -RE, SEN-RE, CICA-RE, ZEP-RE, TUNIS-RE, ARIG, GLOBE-RE et CONTINENTAL-RE. Il a varié de plus 48,7% du fait de l'augmentation du chiffre d'affaires. Le poste créditeur divers de 11 672 231 FCFA représente les montants dus aux organismes sociaux.

Le compte courant pool TPV de FCFA 106 966 159 est constitué des soldes des comptes de cessions NGA des mois de novembre et de décembre qui ont été réglés en 2005 conformément au délai prévu par le règlement du pool TPV.

Au 31 décembre 2004, la NGA devait à l'Etat la somme de 229 869 775 FCFA. Cette somme a été réglée en août 2005 à l'exception d'un montant de 89 522 460 correspond à l'impôt sur les sociétés.

Le compte de régularisation passif de FCFA 19 155 261 enregistre les charges à payer.

Chapitre 5 : Gestion du portefeuille des différents placements de la NGA et Analyse des risques

Section 1 : La gestion des différents placements

Les assureurs investissent les fonds correspondant aux engagements (primes collectées) des contrats d'achat de valeurs, d'immeubles où en consentent des prêts. Il en résulte que les placements effectués doivent répondre à des impératifs de sécurité plus que de rentabilité. Ce principe de la couverture des engagements du passif par des actifs admis à les représenter est imposé par le code de la conférence interafricaine des marchés de l'assurance (CIMA).

En effet, l'essentiel des engagements réglementés sont des provisions techniques. Elles représentent les sommes dues aux assurés du fait des contrats.

Pour ces raisons, la loi oblige les assureurs à placer ces fonds, qui appartiennent aux assurés, selon des critères stricts d'enregistrement comptable d'une part et d'autre part de dispersion dans le choix et les types de placements.

I -La gestion du portefeuille.

Le problème commun à toutes les compagnies d'assurance de l'espace CIMA est la gestion optimale du portefeuille dans le but de répondre aux exigences de liquidité qui soit en adéquation avec les engagements réglementés listés par l'état C4 par législateur CIMA.

I.1 -La gestion du portefeuille à la NGA

↳ Gestion des liquidités

Représentant l'ensemble des placements financiers de façon à en retirer des intérêts destinés à rémunérer les liquidités dont dispose l'entreprise, la gestion du portefeuille relève de la direction comptable et financière. Le chef du département comptable et financier après entretien avec le Directeur Général et le conseiller spécial du PCA, décident de la stratégie de placements des primes reçues des assurés.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

Cette stratégie est votée lors de l'assemblée générale et susceptible de modification à tout moment en fonction des opportunités que le marché offre. Le modèle de gestion appliqué par la NGA correspond à la gestion active que nous avons vue dans la partie théorique. C'est une méthode de sélection des actifs financiers fondée sur l'analyse fondamentale.

Le Directeur Général en collaboration avec le Directeur Comptable et Financier choisissent les titres dans lesquels investir. Ce choix est l'aboutissement d'un processus de décision formalisé.

Elle se compose en deux étapes pour allouer les fonds gérés en portefeuille.

- L'allocation stratégique qui consiste à décider de l'allocation des actifs en fonction des horizons de placement et du risque toléré par chaque profile de clients. C'est le profil de risque imposé par le client institutionnel, le profil de risque affiché par les OPCVM ou le style de gestion en fonction de l'horizon de l'investisseur qui commande l'allocation stratégique.
- L'allocation tactique adapte les choix stratégiques aux réalités du marché. Elle effectue le choix des types d'actifs. Elle consiste alternativement à privilégier les actions de croissance dans la zone économique en reprise, ou les actions cylindriques en fonction des analyses sectorielles. En produits de taux, elle conduit à investir court plutôt que long si l'on anticipe une hausse des taux, mais à investir à revenu fixe malgré tout, car c'est nécessaire à la diversification du portefeuille à la NGA.

↓ Gestion des immobilisations

La gestion des immeubles, est confiée à un expert dans le domaine. L'externalisation de cette activité s'est opérée grâce à une décision de gestion par la direction générale de la compagnie. L'externalisation de cette activité a permis à la NGA de réaliser des bénéfices significatifs sur les immeubles en sa possession.

II. Les éléments constitutifs du portefeuille

La Nouvelle Génération Assurance n'investit que dans cinq types de placements prévus par le code CIMA. Les placements n'atteignent même pas la moitié des placements édictés par le législateur CIMA.

En résumé des différents placements dont la NGA dispose, nous vous proposons le tableau ci-dessous qui n'est rien d'autre que l'état C4.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

**Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA :
Cas de la Nouvelle Génération Assurance**

Tableau n°4 : ETAT C – ENGAGEMENTS REGLEMENTES ET LEUR COUVERTURE - DOMMAGE

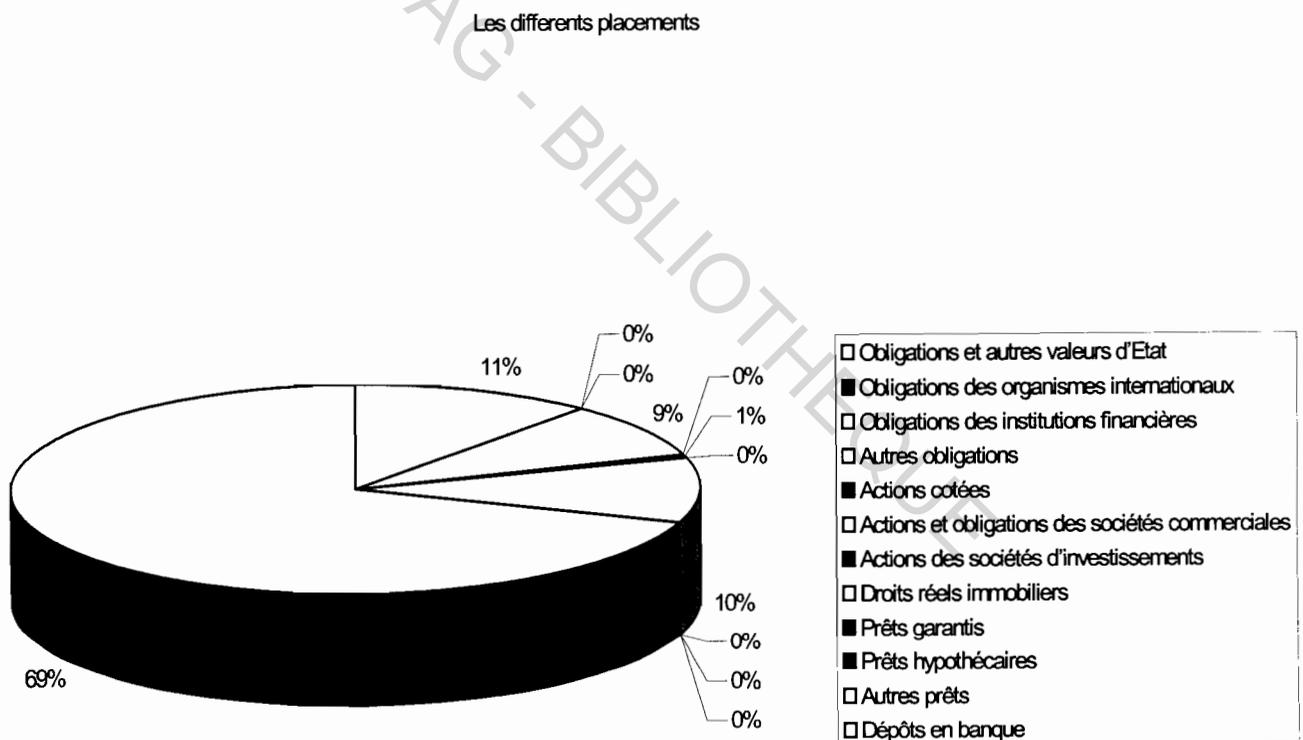
	Provisions pour risques en cours.....			286 556 947
	Provisions pour sinistres à payer.....			2 976 223 897
	Provisions mathématiques.....			0
	Autres provisions techniques.....			0
	Autres engagements réglementés.....			266 880 800
	TOTAL DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES.....			3 529 661 644
II – ACTIFS REPRESENTATIFS	N° article	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
- Obligations et autres valeurs d'Etat	Art 335.1 1-a)	400 000 000	400 000 000	400 000 000
- Obligations des organismes internationaux	Art 335.1 1-b)	0	0	0
- Obligations des institutions financières	Art 335.1 1-c)	0	0	0
- Autres obligations	Art 335.1 2-a)	300 000 000	300 000 000	300 000 000
- Actions cotées	Art 335.1 2-b)	0	0	0
- Action des entreprises d'assurance	Art 335.1 2-c)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Actions et obligations des sociétés commerciales	Art 335.1 2-d)	258 500 000	258 500 000	258 500 000
- Actions des sociétés d'investissement	Art 335.1 2-e)	0	0	0
- Droits réels immobiliers	Art 335.1 3	346 692 250	346 692 250	346 692 250
- Prêts garantis	Art 335.1 4	0	0	0
- Prêts hypothécaires	Art 335.1 5-a)	0	0	0
- Autres prêts	Art 335.1 5-b)	0	0	0
- Dépôts en banque	Art 335.1 6	2 438 304 067	2 438 304 067	2 438 304 067
Sous - total 1 – Ensemble des valeurs mobilières et immobilières assimilées		3 768 496 317	3 768 496 317	3 768 496 317
- Avances sur contrat des sociétés vie	Art 335.2	xxxx	xxxx	0
- Recours admis (règlement n° 0001/PCMA/CE/SG/CIMA/2003)	Art 3	xxxx	xxxx	0
- Primes ou cotis. De moins de trois mois des stés vie	Art 335.2	xxxx	xxxx	0
- Primes ou cotis de moins d'un an des stés accident sauf transport	Art 335.3 alinéa1	xxxx	xxxx	85967 084
- Primes ou cotis de moins d'un an des branches transport	Art 335.3 alinéa2	xxxx	xxxx	0
- Créances sur les réassureurs garanties par nantissement	Art 335.5	xxxx	xxxx	0
- Autres créances sur les réassureurs pour la branche transport	Art 335.5	xxxx	xxxx	0
- Créances sur les cédants	Art 335.6	xxxx	xxxx	0
Sous – total 2 – Ensemble des autres actifs admis en représentation		xxxx	xxxx	85 967 084
Total des actifs admis en représentation		xxxx	xxxx	3 854 463 401

Section 2. Analyse du portefeuille de la NGA et des risques liés.

I – Analyse du portefeuille

I.1.Représentation Graphique

Pour une meilleure vision des placements de la société et pour les besoins de notre analyse, nous allons représenter l'état C4 sous forme de disque. Ce qui nous permettrons d'avoir le pourcentage de chaque type de placement contenu dans le portefeuille de la Nouvelle Génération Assurance.



Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

Le montant des arriérées s'élève à 392 168 680 F CFA alors que seul ce montant de F CFA (280 006 192 0.3) = 84001858 est admis en représentation ; d'où un poids excessif des arriérés. Il est donc primordial que le service commercial revoie sa politique de recouvrement après vente.

En ce qui concerne le montant des obligations, le quantum n'est pas respecté. Le montant de F CFA 400 000 000 n'atteint pas le minima de 15% recommandé par le code. Cela pourrait s'expliquer par le fait que le marché financier soit toujours à l'état embryonnaire.

Les obligations et autres valeurs de l'Etat représentent plus de la moitié de l'ensemble du portefeuille de la NGA. Cela s'explique par le fait que les obligations et autres valeurs de l'Etat représentent des titres sans risques.

Les droits réels immobilier qui sont l'un des placements le plus important en matière de diversification des risques pour les entreprises d'assurance ne correspondent que 11% du portefeuille.

Les autres obligations correspondent aux obligations des sociétés d'Etat détenus par la Nouvelle Génération Assurance (NGA).

Quand aux dépôts en banques, ils représentent les avoirs dans les différentes banques de la place. Le non respect des quantum édictés par l'article 335-1 et l'article 335-4 (dispersion) en ce qui est du montant de ces dépôts est synonyme d'une mauvaise gestion financière et pourrait se manifester par des conséquences néfastes sur la continuité de l'exploitation.

Quant aux autres types de placements, la NGA n'a rien investi dans ce domaine. Cela constitue une faiblesse pour la gestion du portefeuille de la compagnie.

I.2. Remarques

En somme, l'analyse des placements réglementés de la Nouvelle Génération Assurance nous impose quelques remarques pertinentes :

- La répartition des placements n'est pas efficiente ;
-

- Il y a un paradoxe qui ressort de la comparaison entre le potentiel financier disponible et les emplois équivalents. En effet sur les treize types de placements édicté par le code, cinq types de valeurs existent et dominant largement, ce qui abouti à une atrophie des autres produits qui sont quelques fois inexistantes d'où un déséquilibre (non efficience) tant qualitatif quand quantitatif du portefeuille ;

- Il y a problème de gestion financière qui se pose car la plus par des quantum ne sont pas respectés.

Cela n'est pas seulement dû à la pauvreté de la gamme de produits financiers offerte par le marché mais aussi à une mauvaise stratégie et, à la non individualisation du secteur des placements comme déterminant par bon nombre de compagnies d'assurance en plus des différents blocages édictés par le Législateur CIMA.

II- Risques liés au portefeuille de placement de la NGA

Lors de notre analyse du portefeuille de placement de la NGA et les entretiens que nous avons eu avec quelques membres du personnel ; nous avons eu à relever quelques risques qui sont inhérents au portefeuille de placements de la compagnie .Les risques que nous avons eu à identifier sont :

II.1. Risque liés placements du portefeuille

- **Risque de non-respect de la réglementation :**

Répartition et dispersion : les quantum n'étant pas respecté par la NGA, elle est donc confrontée à ce risque car si les sinistres se réalisaient en même temps suite à une catastrophe naturelle, la compensation ne pourrait avoir lieu.

- **Risque spécifique**

Vu que le portefeuille de la Nouvelle Génération Assurance ne comporte que cinq (5) types de placements sur les treize édicté par le législateur CIMA, les placements sont confrontés au risque Spécifique.

Ce risque peut être particulièrement maîtrisé, grâce à une diversification des actions composant le portefeuille de l'investisseur.

II.2. Risques liés aux actions

- **Risques liés au marché**

Lorsque les marchés financiers baissent, les actions figurant dans le portefeuille d'un fonds perdent une partie de leur valeur, ce qui affecte le fonds lui-même. Les actions de la NGA sont confrontées à ce risque vu l'état embryonnaire et Stagnant de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

- **Risque commercial**

Le portefeuille de la NGA comporte des actions d'une société en difficultés (CIS). Etant donné que l'émetteur affiche des résultats médiocres, la valeur de ces titres s'en est ressentie légèrement sur la performance de la NGA.

Chapitre 6 : Analyse de la rentabilité et recommandations

Section 1 : Analyse de la rentabilité

Les sociétés d'assurances sont tenues de respecter une marge de solvabilité proportionnelle au volume global des affaires réalisées. La marge de solvabilité correspond à la richesse propre de l'entreprise.

Les entreprises d'assurances IARD doivent disposer en permanence de fonds propres d'un montant suffisant, proportionné à leurs engagements.

I -Les éléments constitutifs de la solvabilité d'après le code

Les compagnies d'assurances de la zone CIMA doivent disposer de fonds propres suffisants par rapport à leur taille : c'est l'exigence de la marge de solvabilité. D'après l'article 337-2 toutes les compagnies pratiquant la branche IARD doivent justifier de l'existence d'une marge de solvabilité suffisante. Le montant minimum réglementaire de la marge de solvabilité est égal au plus élevé des résultats obtenus par application de deux méthodes mises au point par le législateur. Ces deux méthodes sont les suivantes : calcul par rapport aux primes et calcul par rapport aux charges moyennes annuelles des sinistres. Nous allons choisir la première méthode pour la détermination de la solvabilité de la Nouvelle Génération Assurance.

↳ Calcul par rapport aux primes

A 20% des primes directes ou acceptées en réassurance émises au cours de l'exercice et nettes d'annulations est appliqué le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des sinistres demeurant à la charge de l'entreprise après cession et rétrocession en réassurance et le montant des sinistres bruts de réassurance, sans que ce rapport puisse être inférieur à 50% (code CIMA, 2004)⁸.

⁸ Code de la conférence interafricaine des marchés de l'assurance.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

Application

En nous basant sur les informations financières de la NGA que nous avons présenté dans le chapitre I, nous allons procéder à une application numérique de la solvabilité selon le législateur CIMA.

Soient les éléments suivants :

$R1$ = Total des primes directes et acceptées en réassurance de l'exercice moins les annulations.

$R2 = 20\% * R1$

$K = (\text{Montant net des sinistres à la charge de l'entreprise}) / (\text{Sinistres bruts de réassurance})$

Avec K supérieur à 50%.

$R1 = 2\,733\,089\,736$

$R2 = 20\% * 2\,733\,089\,736$

Donc, $R2 = 542\,955\,580,6$

$K = 112083566 / 218918566$

$K = 0,51198748$

K étant supérieur à 50% nous pouvons dire que la NGA obéit aux normes de solvabilité du code.

Le montant (M) donc la société dispose pour faire face est donc de :

$M = R2 * K$

$M = 277986462,3$

Après cette application nous pouvons dire que la NGA est solvable, au sens du législateur, et que sa marge de couverture des engagements est suffisante.

II - Calcul et analyse de quelques ratios de rentabilité

L'évaluation des performances d'un fonds commun peut simplement se limiter à l'observation des rendements observés. Nous savons qu'il faut tenir compte du risque portefeuille, mais aussi de l'évolution des performances du marché. Cela suppose donc que l'on sache calculer comment le risque est rémunéré par le marché.

Le modèle d'évaluation des actifs financier (medaf) propose une solution. En fait, il permet deux modes de calculs distincts des indices de performance, suivant qu'on utilise l'un ou l'autre des deux résultats suivants.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

Investisseurs Dans un marché financier concurrentiel, sur lequel les choisent le portefeuille optimal selon le modèle espérance variance ou le modèle quadratique, le rendement d'un actif ou d'un portefeuille à l'équilibre est égal au taux sans risque augmenté d'une prime de risque.

- **Calcul de quelques ratios**

Ratio de couverture : placements + autres actifs admis/ Provisions techniques

Soient N le numérateur et D le dénominateur :

N=3854463401

D=3529661644

Ratio de couverture= 1,09202065

Les placements ainsi que les autres actifs admis en représentations couvrent les provisions techniques une fois et 0,09 fois ce qui est un peu juste en matière d'assurance vue que le cycle de production est inversé et des sinistres peuvent survenir à tout moment.

Rendement des placements : produits financiers nets/ (Placements financiers en n-1+ placements financiers en n)*0,5

Soit FN le numérateur

FN=284749211

Soit D le dénominateur :

D=3437695218

Rendement des placements = 0,08283143

En réalité le rendement des placements ne représente que 8,23% ce qui est très faible à la normale et est signe d'une mauvaise politique de répartition du portefeuille.

Ce qui pourrait s'explique par l'absence d'une politique de gestion rigoureuse et appropriée au portefeuille de la Nouvelle Génération Assurance.

La bourse étant toujours à l'état embryonnaire et les titres côtés n'étant pas nombreuses, nous n'avons pas eu d'informations pour déterminer le MEDAF et le ratio de Sharpe.

Section 2. Recommandations

I- A la Nouvelle Génération Assurance

« Une entreprise est un organisme financièrement indépendant qui réunit, de façon permanente, un ensemble de moyens qu'elle utilise en vue de produire des biens ou des services destinés à être vendus sur un marché, avec l'intention de réaliser un profit ».

S'il demeure vrai que la première mission et la raison d'être d'une compagnie d'assurances est constituée par la prise en charge des risques et le règlement des sinistres, il n'en est pas moins vrai que le secteur des placements est un point sensible de la gestion de l'entreprise d'assurance qui, si l'on ne lui consacre pas l'attention qu'il mérite, peut être source à court terme de difficultés qui seront de nature à empêcher l'exécution de la mission originelle de la compagnie, donc conduire purement et simplement à la non continuité de l'exploitation (à sa faillite).

Pour la continuité de l'exploitation et la mise en pratique d'une gestion de qualité, pour conserver la place de choix que la compagnie s'est taillée sur le marché sénégalais, nous lui formulons les recommandations ci après :

↳ A l'égard du Directeur Général

Vu l'importance du capital social de l'entreprise (500 000 000), et en vertu des dispositions de la CRCA, il serait bénéfique de mettre en place un service de contrôle interne.

Cela limitera certaines imperfections dues à l'absence du contrôle a posteriori.

En collaboration avec le directeur du département comptable et financier mettre en œuvre une politique de gestion efficace du portefeuille de placements en diversifiant les risques. Nous voulons dire par là placer dans au moins dix à douze types placements édictés par le législateur dans l'état C4.

Autoriser un contrôle physique des agences ne ce serait-ce qu'une fois tous les deux ans.

Mise en place d'une politique récompensant les employés qui ont fait des efforts pour la bonne marche de l'entreprise. Cela pourrait se faire en se basant sur une comparaison des résultats obtenus pour chaque département.

Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

↳ Le département comptable et financier

Le responsable du département devrait mettre en place une politique de gestion des chèques pour éviter les chèques qui reviennent impayés et par la même occasion, minimiser les frais de chèques impayés.

Pour pallier cette situation, nous proposons au chef de département de vérifier deux fois par semaine si les chèques qui ont été émis sont encaissés. Cela peut se faire à l'aide d'Excel en prenant les montant et numéro de chaque chèque sous un tableau et d'accentuer le contrôle au niveau des différents bureaux car le problème soulevé est récurrent dans les tous bureaux.

↳ Le département sinistre

Il doit y avoir un système de gestion optimale pour les polices surtout les avenants tacite de reconduction.

Le chef de département devrait procéder à une classification et une vérification des polices chaque trimestre pour s'assurer de la date d'expiration des contrats.

Nous lui suggérons également de former quelqu'un au moins deux semaines avant son départ en congé annuel, cela faciliterait une bonne continuation du service pendant son absence.

↳ Le département commercial

Il devrait y avoir une politique de recouvrement après vente pour éviter d'accumuler des primes arriérées assez élevées et par la même occasion, être en règle avec le législateur CIMA

II. Aux compagnies d'assurances de la zone CIMA

L'examen des placements réglementés des entreprises d'assurances sénégalaises fait ressortir la remarque suivante : sur treize possibilités ouvertes par le code, quatre types de valeurs dominant largement, ce qui aboutit à une atrophie des autres produits qui quelquefois sont inexistant ; d'où un déséquilibre tant quantitatif que qualitatif des portefeuilles.

Les compagnies devraient confier la gestion immobilière aux organismes spécialisés dans le domaine pour une meilleure rentabilité.

Présentation et définition adéquates d'une politique de gestion.

Nous proposons aux compagnies d'appliquer une gestion alternative, vu les caprices de l'espace et les conflits incessants de ces dernières années sans oublier les aléas climatiques (inondations, invasions acridiennes) .En plus de la gestion alternative, elles peuvent combiner d'autres politiques dans le but de rentabiliser leurs portefeuilles.

Absence de publicité de la part des compagnies.

Pour une meilleure politique de ventes, elles devraient songer à mener des campagnes publicitaires pour informer le secteur informel et la population de l'importance de l'assurance dans leur vie quotidienne.

III. A l'égard du législateur CIMA

Le code devrait revoir la formulation de certains articles, notamment en ce qui concerne la solvabilité des compagnies et les dispersions.

Pour une meilleure présentation, le législateur pourrait s'appuyer sur l'exemple du SYSCOA en séparant le plan comptable des règles juridiques.

Pour une compréhension des utilisateurs, les textes doivent être lisibles c'est-à-dire sans ambiguïté ni des tournures ouvrant les articles à diverses interprétations. Pour une meilleure gestion, il devrait songer à adapter les lois aux réalités de la zone et incorporer des applications numériques pour illustration notamment sur les articles portant sur la solvabilité et les engagements réglementés.

CONCLUSION GENERALE

De nos jours, la principale préoccupation des entreprises d'assurance est la gestion efficace de leur portefeuille pour faire face aux engagements réglementés.

D'après le législateur CIMA, la couverture des engagements réglementés et la constitution d'une marge de solvabilité suffisantes sont les deux moyens permettant d'évaluer la rentabilité d'une compagnie d'assurance de la zone.

Pour cette raison, les compagnies doivent disposer de fonds propres suffisants pour palier une insuffisance éventuelle des provisions techniques (sociétés IARD) ou des provisions mathématiques (sociétés non vie), ou une forte augmentation de sinistres due aux aléas de la vie.

Avec la présence de la BRVM et desancements d'emprunts obligatoires un peu partout sur l'espace (BIDC, Port Autonome de Dakar...), le problème de solvabilité est en voie d'éradication.

La préoccupation de la FANAF est l'harmonisation fiscale sur la zone.

Bien que certains pays de l'UEMOA fassent d'énormes efforts pour appliquer les recommandations, en ce qui concerne les dispositions appropriées en vue d'intégrer dans leurs lois de finances depuis 1997 les mesures suivantes édictées par l'union :

- La suppression du système de la « double imposition » et l'institution en lieu et place d'une retenue à la source, libératoire d'impôt, à des taux différenciés selon la nature des produits imposables.
- Le réaménagement de la fiscalité indirecte applicable aux valeurs mobilières, par l'institution d'un impôt au titre des droits d'enregistrement
-

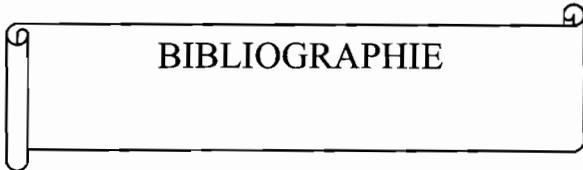
Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA : Cas de la Nouvelle Génération Assurance

- L'extension de régime de l'exonération en vigueur dans tout pays de l'union en ce qui concerne les plus values sur les valeurs mobilières réalisées par les personnes privées ;
- L'adoption d'un certain nombre de mesures d'accomplissement parmi lesquelles la simplification des formalités de déclaration et de paiement de la retenue à la source ;

Cela reste une préoccupation majeure qui risque de ne pas trouver de remèdes de si tôt vu que le niveau de développement des pays diffère. En plus la fiscalité reste territoriale, car les taux applicables aux contribuables sur les divers éléments imposables est du ressort de l'Etat.

Malgré une volonté ardente, des Etats de l'espace d'uniformiser leurs législations, la fiscalité constitue une barrière à ce rêve.

Quand aux Etats de la CEMAC, il serait très compliqués pour eux également d'harmoniser la fiscalité dans leur zone, vu le niveau de développement stagnant de la plupart des Etats dû aux guerres intestines et à l'instabilité politico-économique qui prévaut dans la zone.



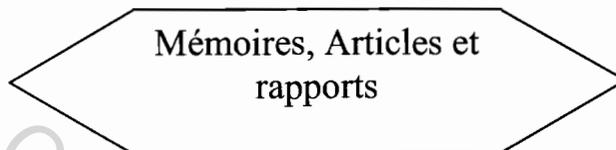
BIBLIOGRAPHIE

1. Hervé Hutin ; Toute la finance
2. Guide pour l'audit de l'information financière des entreprises Bernard
3. Louis Ménard ; Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière
4. M. Salvator et Ph. Gondé ; Gestion de l'assurance de l'entreprise : Gérer -assurer – auditer
5. Encyclopédie de l'assurance
6. Les contrôles dans les entreprises d'assurances.
7. Acte Uniforme OHADA
8. Simonet Guy (1983) ; La comptabilité des sociétés d'assurance et de réassurances : La méthode des ratios. Ed. Agrus ; Paris
9. Simonet Guy (1986) ; Comptabilité des sociétés d'assurance et de réassurances
10. François Couilbault, constant Eliashberg, Michel L ; Les grands principes de l'assurance
11. Michel Latrassé; Contrôle et audit des entreprises d'assurances

12. Gestion des entreprises d'Assurances : Mécanismes économiques et financiers. Dunod
13. Anne Marie Keiser ; Gestion financière
14. Marc Montoussé ; Economie du risque applications à la finance et à l'assurance ;
Amphi économie
15. Pierre Paucher ; Initiation à la gestion financière de l'entreprise
16. Michel Fleuriot Yves SIMON ; Bourse et marchés financiers
17. Les mots de l'audit ; IFACI ; IAS : Ed. Liaisons
18. Dayan et al. 2^e Ed. Manuel de gestion volume I

**Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA :
Cas de la Nouvelle Génération Assurance**

19. N'Diaye Adama (1999) ; Evaluation des engagements Réglementés en Assurance IARD
20. Mor Niang ; Comptabilités des sociétés commerciales.
21. Nobilé Donat (1976), Contrôle de gestion des entreprises D'assurances et de Réassurances ; Ed. Agrus ; Paris.



22. Audit des provisions techniques IARD d'une Entreprise d'Assurance de la CIMA : Cas de la société Espoir Assurance du Sénégal
23. Etude Comparative des engagements réglementés des compagnies d'Assurance Sénégalaise
24. NGA (2003) Rapports annuel sur les comptes
25. NGA (2004) Rapports annuel sur les comptes
26. NGA (2005) Rapports annuel sur les comptes
27. FSSA (2003, 2004). Rapports annuels sur les compagnies d'Assurance



28. www.Brvm.org
29. www.fanaf.org
30. www.crepmf.org
31. www.google.fr
32. www.clailait.com

ANNEXES

CESAG - BIBLIOTHEQUE

**Gestion d'un portefeuille de placements d'une entreprise de la CIMA :
Cas de la Nouvelle Génération Assurance**

Société : NGA
Pays : Sénégal

Exercice : 2005

ACTIF- COMPTE 89 – BILAN – DOMMAGE

	Montant brut	Amortissement et provisions pour dépréciation	Montant net
20. Frais d'établissement et de développement dans l'Etat membre :			
Frais d'établissement (200 à 203 et 206)	56 734 478	56 734 478	0
Frais d'acquisition des immobilisations (204 et 209)	44 617 300	32 223 605	12 393 695
Total des frais d'établissement dans l'Etat membre	101 351 778	88 958 083	12 393 695
21 et 22. Immobilisations dans Etat membre :			
Immeubles (210, 212, 213, 2190, 2192 et 2193)	302 074 950	12 178 166	289 896 784
Matériel, mobilier, installation (214, 215 et 216)	356 356 607	181 984 342	174 372 265
Immobilisations incorporelles (218 et 2198)	0	0	0
Immobilisations en cours (22)	0	0	0
23 à 27. Autre valeurs immobilisées dans l'Etat membre :			
Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques (autres que les titres de participation) (23)	700 000 000	0	700 000 000
Prêts et effets assimilés admis en représentation des provisions techniques (24)	41 367 953	0	41 367 953
Titres de participation (25)	283 500 000	0	283 500 000
Dépôts et cautionnements (26)	6 134 663	0	6 134 663
28. Valeurs immobilisées à l'étranger			
A déduire versements à effectuer sur titres non libérés (4611 à 4619)	0	XXXXXX	0
Provision pour dépréciation des immobilisations et titres (192 et 197)	0	XXXXXX	0
Total des valeurs immobilisées nettes	1 689 434 173	194 162 508	1 495 271 665
39. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :			
Primes (391, 3920, 3940, 3960, 39810, 39820, 39840, 39850)	111 130 898	0	111 130 898
Sinistres (391, 3920, 3940, 3960, 39810, 39820, 39840, 39850)	261 445 994	0	261 445 994
Total de la part des cessionnaires dans les provisions techniques	372 576 892	0	372 576 892
4 et 5. Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :			
Comptes courants des cessionnaires ou rétrocessionnaires débiteurs (4000)	0	0	0
Comptes courants des cédant et rétrocedants débiteurs (4040)	209 025 716	0	209 025 716
Comptes courants des coassureurs débiteurs (4080)	66 414 823	0	66 414 823
Créances sur les assurés et les agents (41)	808 312 633	0	808 312 633
Personnel (42)	18 643 598	0	18 643 598
Etat (43)	0	0	0
Actionnaires (44)	0	0	0
Filiales (45)	0	0	0
Débiteurs divers (46)	6 362 679	0	6 362 679
Comptes de régularisation (48)	59 877 058	0	59 877 058
Comptes d'attente et à régulariser (49)	0	0	0
Prêts non admis en représentation des provisions techniques (51)	0	0	0
Effets à recevoir (53)	0	0	0
Chèques et coupons à encaisser (54)	131 917 789	0	131 917 789
Titres de placements divers (55 et mois 195)	0	0	0
Banques et chèques postaux (56)	2 231 108 103	0	2 231 108 103
Caisse (57)	69143 512	0	69143 512
Total des comptes de tiers et des comptes financiers	3 600 805 911	0	3 600 805 911
17. Comptes avec le siège social (créances)			0
87. Résultats (pertes de l'exercice)			0
TOTAL GENERAL			5 481 048 163
06. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires			0
08. Valeurs remises par les organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution			0
09. Autres valeurs détenues par l'entreprise			0

ORGANIGRAMME DE LA NGA

